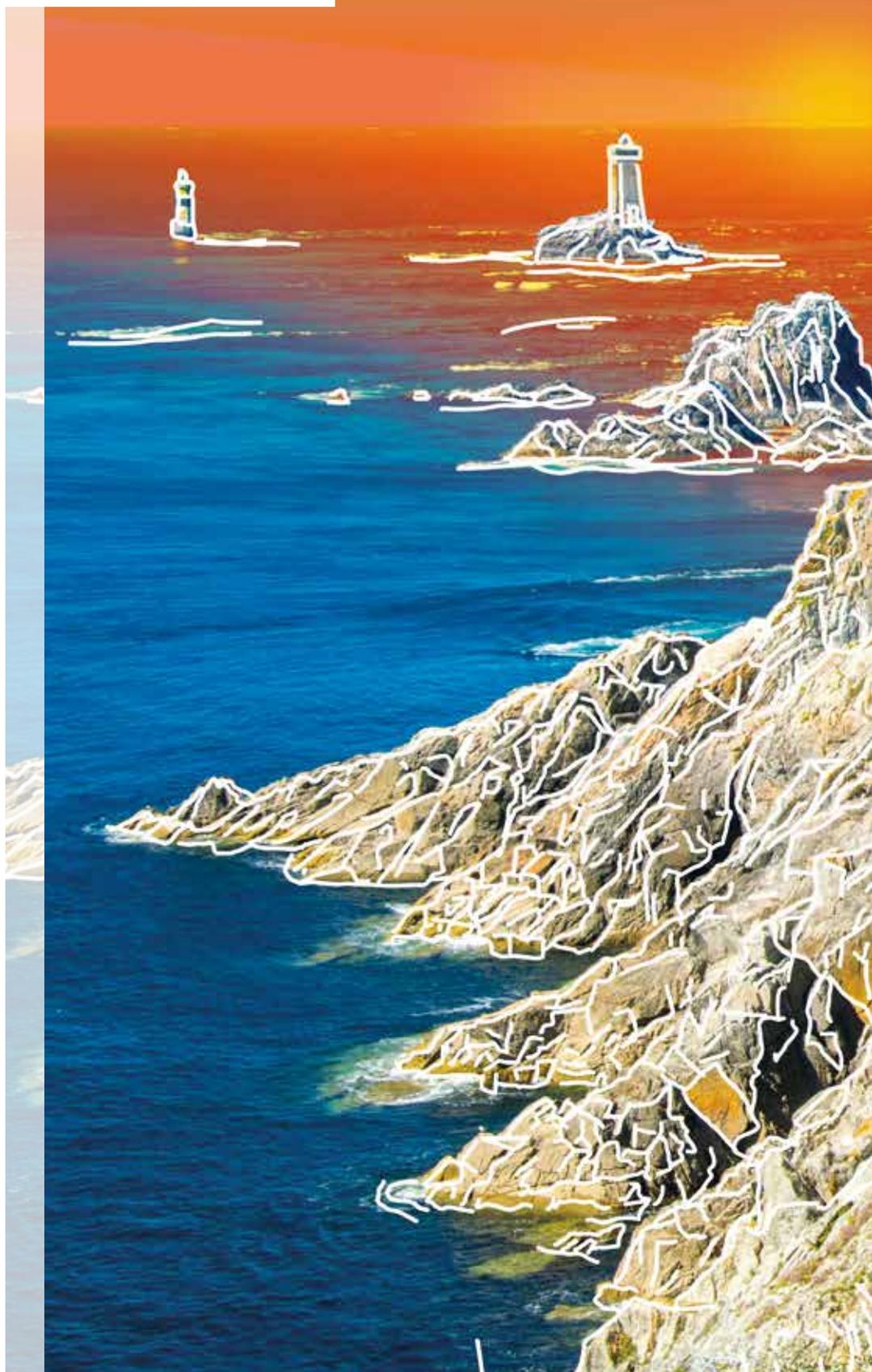




Rapport annuel 2024



Le Finistère Assurance : Territoires du Grand Ouest 4

Au coeur du Finistère Assurance 6

Une offre produits variée 8

8 chiffres clés 9

Notre gouvernance 10

Nos engagements RSE 12

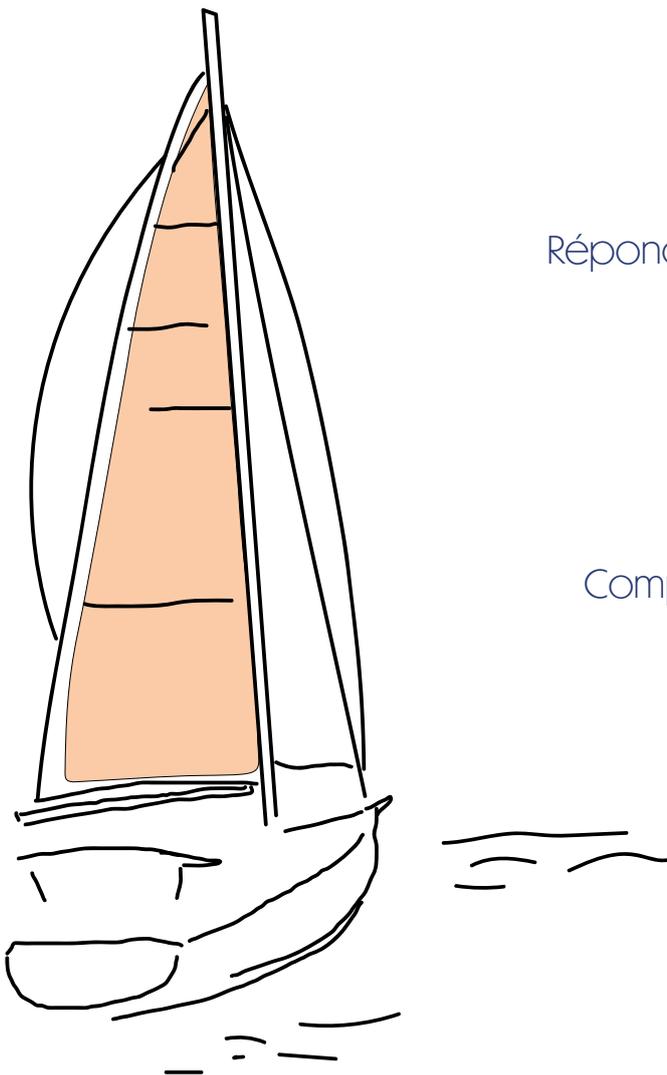
Répondre aux enjeux climatiques 14

Faits marquants de l'année 16

Perspectives 2030 18

Compte-rendu des opérations 20

Comptes annuels 35



Le Finistère Assurance

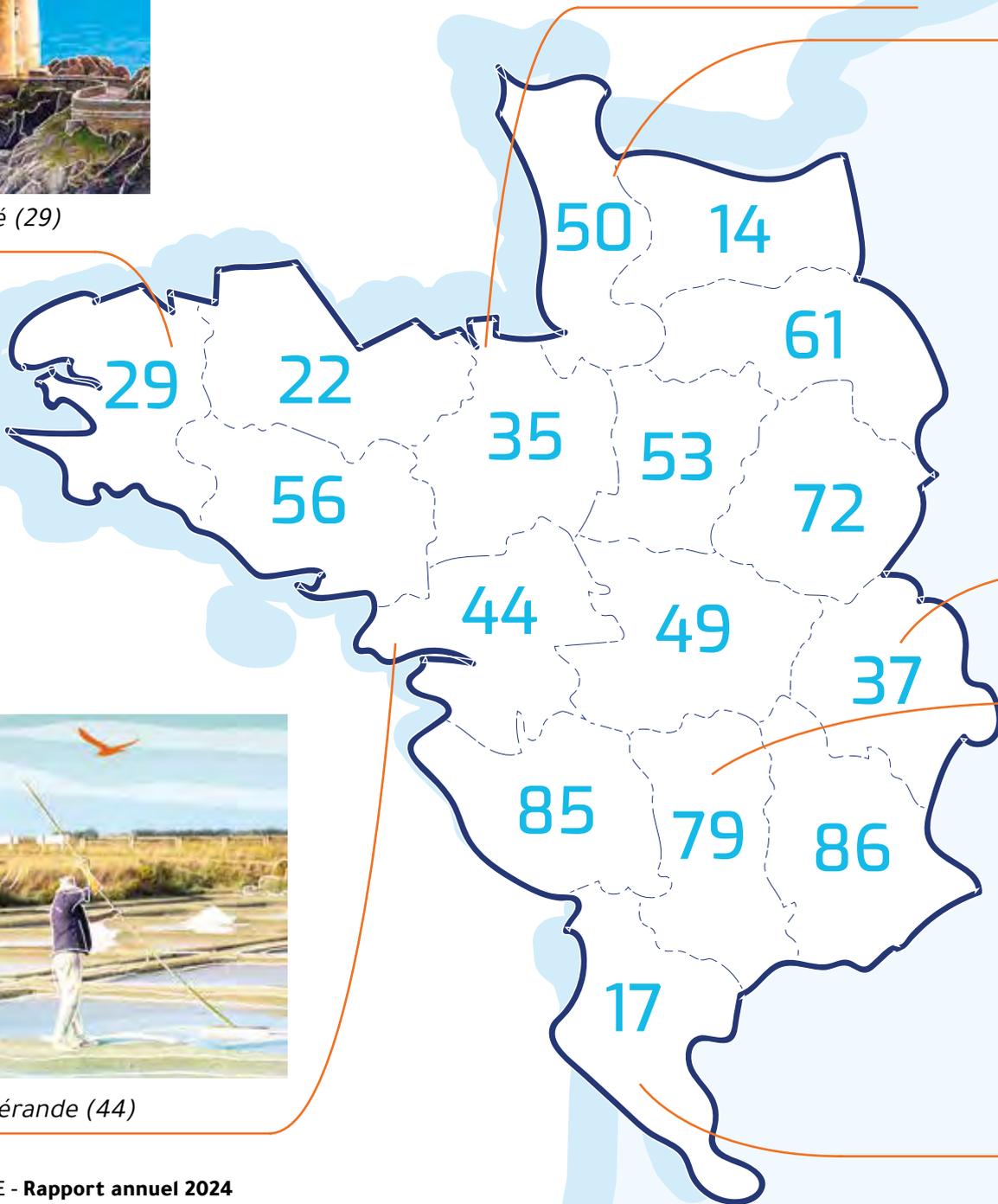
Territoires du Grand Ouest



Plouzané (29)



Saint-Malo (35)



Guérande (44)



Le Mont-Saint-Michel (50)

PRÉSENTS SUR **16**
DÉPARTEMENTS
du Grand Ouest



Azay-le-Rideau (37)



Coulon (79)



La Rochelle (17)

1 450 COURTIERS
PARTENAIRES

Au coeur du Finistère Assurance

Essence, identité & différenciation

ADN

Assureur mutualiste régional, Le Finistère Assurance est solidement implanté dans le Grand Ouest depuis 1874. Sa mission est de protéger les biens des particuliers et des professionnels pour leur permettre de vivre et d'entreprendre sereinement sur leur territoire.

L'entreprise se distingue par son ancrage territorial, sa proximité, sa réactivité et son engagement envers ses sociétaires, qui sont aujourd'hui plus de 171 000 à lui faire confiance pour assurer leur habitation, bateau, entreprise, exploitation agricole ou association, accompagnés par un réseau de près de 1 500 courtiers partenaires.

VALEURS

Le Finistère Assurance met en avant trois valeurs fondamentales qui guident notre action et notre développement :

Mutualisme et solidarité : l'entraide et la responsabilité collective constituent le moteur de notre action.

Proximité et **ancrage territorial** : nous sommes présents sur le terrain et à l'écoute de nos sociétaires, au plus près de nos assurés et de leurs besoins grâce à un réseau de près de 1 500 partenaires locaux.

Confiance, bienveillance et engagement humain : nous accompagnons nos assurés avec attention et respect, en valorisant la dimension humaine de notre métier.

Le Finistère Assurance s'appuie sur des engagements et des principes d'actions privilégiant la **simplicité** et l'**efficacité** en adoptant des démarches claires et accessibles pour une expérience client sereine. Il place l'**engagement** et la **transparence** au cœur de ses actions en agissant dans l'intérêt de ses sociétaires, assurant ainsi une gestion responsable et le respect des principes de bonne gouvernance.

VISION

Le Finistère Assurance aspire à renforcer sa présence et sa réputation en tant que mutuelle d'assurance de référence dans le Grand Ouest, en s'appuyant sur un modèle mutualiste solide, transparent et engagé, reconnue pour la qualité de sa relation, sa solidité financière et son engagement sociétal, engagée pour une société plus solidaire et responsable, en phase avec les enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.



POSITIONNEMENT

Le Finistère Assurance se positionne comme un acteur de confiance, spécialiste de la protection des biens dans le Grand Ouest, avec une offre modulable et attractive, distribuée via un réseau de près de 1 500 courtiers partenaires. Le Finistère Assurance investit afin de s'adapter aux évolutions du marché, il digitalise ses processus et accompagne ses clients face aux risques émergents.

& RAISON D'ÊTRE

La raison d'être du Finistère Assurance est de protéger durablement les biens et les activités des sociétaires, dans un esprit de proximité, de confiance et de responsabilité. Accompagner les assurés face aux aléas de la vie, notamment dans un contexte climatique de plus en plus exigeant, en garantissant réactivité et accompagnement personnalisé.

MISSION

Le Finistère Assurance entend proposer une assurance mutualiste en phase avec les enjeux sociétaux et environnementaux actuels, où :

- La réactivité est au service de la protection des biens.
- L'humain est au cœur des échanges et des décisions.
- L'ancrage territorial permet une plus grande proximité avec les clients.
- Les prestations sont simples, adaptées et évolutives.
- L'entreprise agit pour plus de sérénité et d'éthique professionnelle au quotidien.

& ENGAGEMENTS

Ses engagements reposent sur :

- Une proximité renforcée : maintien d'une présence locale forte et développement de nouveaux services de conseil.
- Une recherche de l'excellence du service et de la satisfaction client : mobilisation des équipes, mesure et amélioration constante de la qualité de service.
- Une innovation continue : digitalisation des parcours clients, développement d'outils numériques
- Une responsabilité sociétale et environnementale (RSE) : actions concrètes en faveur de l'environnement et du territoire, transparence de la gouvernance, et soutien à l'économie locale.

Le Finistère Assurance s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE), en modernisant ses outils, en simplifiant ses parcours clients (signature électronique, espace documentaire dématérialisé, plateformes de souscription et de délégation des actes de gestion des contrats), et en développant de nouvelles offres adaptées aux besoins émergents. L'entreprise valorise également la formation continue de ses collaborateurs et l'efficacité de la relation avec ses partenaires.



Une offre produits variée

pour protéger les biens des particuliers
et des professionnels sur le Grand Ouest

LES PARTICULIERS



habitation

Une assurance multirisque habitation destinée aux propriétaires ou locataires, occupants ou non d'appartements, de maisons ou d'immeubles (Résidence principale ou secondaire, logement étudiant, logement insolite).

Ce produit est décliné avec plusieurs niveaux de franchise permettant d'optimiser garanties et tarif.

[Finistère-habitat](#)
[Finistère-évolution](#)
[Villas et prestige](#)
[Etudiant](#)
[Finistère-habitat Immeuble](#)
[Finistère-bail+](#)



plaisance

Reconnu aujourd'hui par plus de 15 000 plaisanciers. Au port, pendant la navigation ou lors du transport, l'embarcation est garantie en tous lieux. Le pilote, skipper et les passagers sont également protégés.

[Une offre boostée en 2025.](#)
[Avec 8 nouveaux départements ouverts à la souscription, une gamme enrichie de + de 900 modèles et des tarifs plus compétitifs tout en conservant un haut niveau de garantie.](#)

LES PROFESSIONNELS



professionnel

Une multirisque professionnelle pour répondre aux attentes des artisans, commerçants, professions libérales et entrepreneurs, telles que :

- poursuivre leur activité ou la redémarrer dans les meilleurs délais,
- bénéficier d'offres sur mesure adaptées à leur métier, leur environnement et leurs problématiques.

[Finistère-pro-actif](#)
[Finistère-pro-bailleur](#)



agricole

Une multirisque agricole alliant performance et simplicité. Grande culture, polyculture, élevage intensif, élevage spécialisé, production laitière ou légumière, nous avons la formule adaptée afin de garantir les bâtiments, les récoltes, le cheptel et la responsabilité civile.

Spécialiste du Grand Ouest, Le Finistère Assurance propose également des garanties complémentaires liées aux particularités des viticulteurs, des ostréiculteurs et des solutions pour les propriétaires non exploitants de bâtiments à usage agricole.

et d'autres offres ...



[association culturelle, instrument de musique,](#)
[camping, hébergement de tourisme,](#)
[logement insolite.](#)

8 Chiffres clés

171 393
sociétaires

201 743
contrats

3 387
nouveaux contrats

84.3 M€
chiffre d'affaires ⁽¹⁾

76.8 M€
fonds propres ⁽²⁾

6.3 M€
résultat net

272 %
ratio de couverture
du SCR ⁽³⁾

92.8 %
ratio combiné

(1) Primes émises

(2) Normes comptables françaises

(3) Capital de solvabilité requis - normes réglementaires européennes

Notre gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de onze membres, parmi lesquels figure un administrateur élu par les salariés. Les membres du conseil choisis parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations, sont nommés pour une durée de six ans et sont rééligibles.

Le conseil d'administration définit les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

En son sein, le conseil élit un président et un vice-président, tous deux rééligibles. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président est fixé à 72 ans, et à 75 ans pour les administrateurs, conformément aux statuts.

Les décisions du conseil sont adoptées à la majorité absolue des voix des membres présents.

De gauche à droite en partant du haut :

André SALAUN : SACEP

Anne LECLERC : MAAF assurances

Patrick HUBERT-BOUVIER : vice-président

Hélène DEBROSSE : MMA IARD Assurances Mutuelles

Arnaud TESSIER : MIDEPP

Thierry MOLLAT : président

Dominique PLOUZENNEC

Sylvie TABART : SGAM Covéa

Nathalie BOHERE : MMA gestion

Michel GOUGNARD : Covéa Coopérations

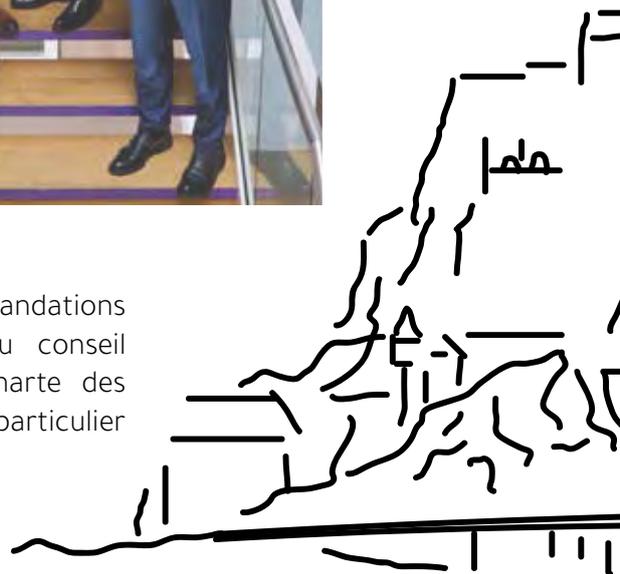


LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités concernés sont :

- Le comité d'audit et de gestion des risques
- Le comité de rémunération

Ces instances assurent un suivi, contrôlent et émettent des recommandations dans leurs champs de compétence, sous la responsabilité du conseil d'administration. Leurs prérogatives sont encadrées par une charte des administrateurs, en conformité avec la réglementation applicable, en particulier la directive Solvabilité 2.



LE COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction, basé à Quimper, œuvre de manière collégiale et rapprochée afin d'assurer la déclinaison opérationnelle de la politique définie par le conseil d'administration. Ses membres se réunissent quotidiennement pour confronter leurs analyses et identifier collectivement les solutions les plus pertinentes, dans une démarche d'amélioration continue du modèle Finistère Assurance, fondé sur la simplicité et la proximité au service des courtiers partenaires et des sociétaires.

Le comité de direction privilégie une organisation agile en interaction constante avec l'ensemble des équipes de Finistère Assurance, favorisant ainsi la disponibilité et la réactivité indispensables à l'exercice de ses métiers. À l'écoute des retours de son équipe d'inspection - l'une des forces reconnues de la mutuelle - il anime la démarche « qualité réseaux », en s'appuyant sur les informations issues du terrain.

Garant de l'équilibre technique et de la solidité financière de la mutuelle, le comité de direction exerce un contrôle permanent sur la gestion des risques et veille à la mise en œuvre d'une politique à la fois rentable et prudente, dans le respect des orientations stratégiques arrêtées par le conseil d'administration.

De gauche à droite en partant du haut :

Yannick BRENAUT : directeur des systèmes d'informations

Hélène QUÉAU : directrice technique et de l'indemnisation

Jennifer SAUVAN : directrice finance, conformité et ressources humaines

Yann DAGORN : directeur général





Nos engagements RSE

Responsabilité sociétale et environnementale

NOS ÉQUIPES SONT ENGAGÉES

Nos engagements se déclinent autour de plusieurs axes :

- Gouvernance responsable : engagement explicite de la direction, charte éthique, code de conduite anticorruption, transparence dans la gestion.
- Ancrage local : achats et investissements responsables auprès d'acteurs locaux, soutien au développement économique et culturel de nos territoires.
- Enjeux sociaux : égalité des chances, inclusion, qualité de vie au travail, formation et développement des compétences.
- Prévention et environnement : développement de la réparation durable, prévention des risques, gestion responsable de nos ressources et de nos déchets.
- Dialogue avec les parties prenantes : implication des collaborateurs, écoute des clients et sociétaires, sélection rigoureuse des fournisseurs.

ET MÈNENT DES ACTIONS CONCRÈTES

en 2024

- Achats responsables : Priorité donnée aux fournisseurs respectueux des valeurs sociétales dans le respect de notre nouvelle procédure achats.
- Éthique et intégrité : Sensibilisation des collaborateurs à la prévention de la corruption et autres pratiques douteuses ou délictueuses des affaires.

pour 2025

Le Finistère Assurance entend poursuivre ses efforts en :

- Sensibilisant en interne avec l'organisation d'événements, la mise en place d'un comité RSE et d'ambassadeurs pour mobiliser les collaborateurs autour des enjeux RSE.
- Renforçant ses partenariats responsables et locaux avec notamment une entreprise STPA.
- Relançant les partenariats école afin de favoriser l'emploi des jeunes.
- Continuant à mener des actions avec l'ensemble de nos parties prenantes afin de bâtir un meilleur environnement de travail, promouvoir les meilleures pratiques des affaires et contribuer à une meilleure protection de l'environnement.

VERS UN ENGAGEMENT STRUCTURÉ ET RECONNU

En 2025, nous nous engageons dans une démarche de labellisation vers un label adossé à la norme internationale ISO 26000, qui permettrait de confirmer la maturité et la robustesse de notre engagement sociétal, environnemental et territorial.

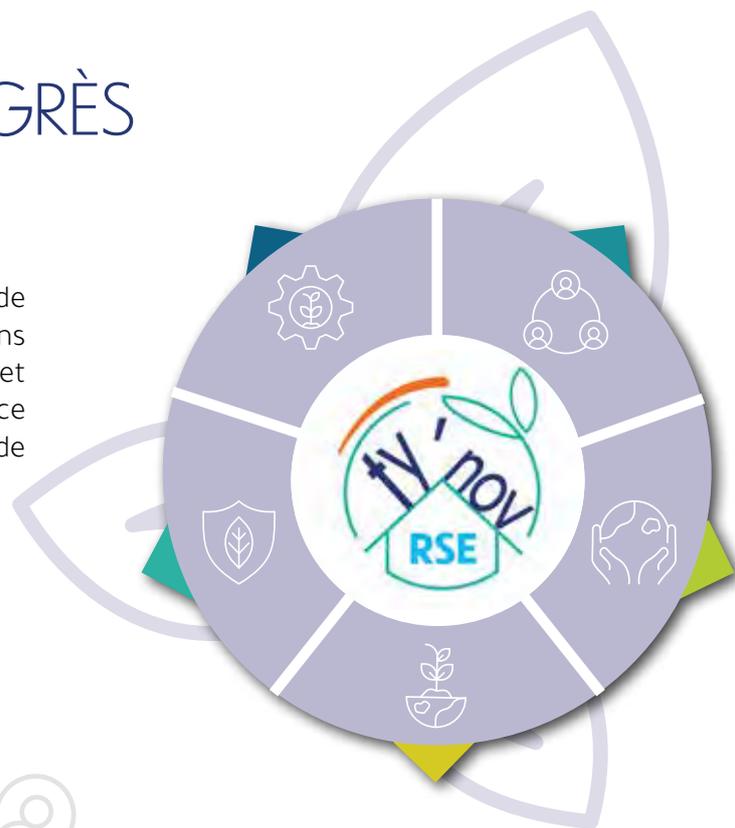
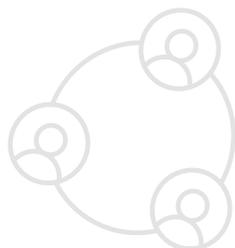
Cette démarche structurée permet :

- D'objectiver nos engagements et de les faire reconnaître par un tiers indépendant.
- De piloter une amélioration continue grâce à un plan de progrès annuel.
- D'impliquer l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes autour d'objectifs concrets et partagés.
- De renforcer la confiance de nos clients, partenaires et sociétaires dans la sincérité de notre démarche.

En axant notre démarche RSE vers la labellisation, nous souhaitons inscrire ces engagements dans la durée, la transparence et la reconnaissance externe, bien au-delà de la seule dimension environnementale. Cette trajectoire globale et exigeante fait de notre mutuelle un acteur engagé, responsable et exemplaire au service du Grand Ouest et de ses parties prenantes.

UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS COLLECTIF

La labellisation n'est pas une finalité mais un levier de transformation continue. Chaque année, nous publions un recueil de bonnes pratiques, évaluons nos avancées et identifions de nouveaux axes d'amélioration, en cohérence avec les attentes de nos parties prenantes et les enjeux de notre territoire.



« Notre ambition est de démontrer qu'une mutuelle d'assurance régionale peut être un acteur de référence en matière de responsabilité sociétale, en conjuguant performance économique, ancrage territorial et impact positif pour la société. »



Répondre aux enjeux climatiques pour assurer une protection durable de nos assurés dans le Grand ouest

Face à l'augmentation tant en intensité qu'en fréquence des sinistres liés au climat ces dernières années, les conséquences du dérèglement climatique se manifestent de façon marquée. Cela entraîne une hausse du coût des sinistres et de la réassurance, mettant ainsi sous pression les équilibres techniques de notre mutuelle.

Dans ce contexte, Le Finistère Assurance adapte son organisation en renforçant ses actions en matière de prévention des risques, en mutualisant les risques et en ajustant progressivement ses cotisations pour s'adapter à la couverture des engagements nécessitée par les dérèglements climatiques. L'objectif est de continuer à protéger et accompagner efficacement nos assurés, grâce à l'engagement de nos équipes de gestion basées à Quimper, notre service d'inspection présent au quotidien sur les territoires du Grand Ouest et notre réseau de courtiers partenaires.



SOUTENIR NOS SOCIÉTAIRES DANS LA PRÉVENTION ET LA SÉCURISATION DE LEURS BIENS

Face aux enjeux climatiques, il est essentiel de commencer par une évaluation précise des risques.

Mieux connaître pour mieux anticiper et mieux protéger.

Pour une prévention efficace, nos équipes d'inspecteurs interviennent directement sur le terrain en visites de risques, en accompagnement de nos partenaires courtiers, apportant conseils et expertise à nos assurés grâce à leur connaissance approfondie des spécificités du secteur et des risques encourus. Leur mission vise à limiter la survenue de sinistres, faisant de la prévention un pilier central de notre métier d'assureur. En 2025, un outil de géocodage associé à la souscription de notre nouvelle offre MRH permettra d'évaluer finement le niveau d'exposition aux risques naturels. Ce nouvel outil viendra enrichir l'expertise de nos inspecteurs, leur permettant d'affiner leurs recommandations et d'offrir un accompagnement sur-mesure à nos partenaires courtiers et sociétaires.

Pour une meilleure protection, la compréhension fine des risques auxquels nos sociétaires sont exposés permet à nos partenaires courtiers de proposer des garanties adaptées à leurs besoins, assurant ainsi une parfaite prise en charge en cas de survenance d'un sinistre.



ADAPTER PROGRESSIVEMENT NOS TARIFS DANS UNE DÉMARCHE MUTUALISTE

Conformément à nos valeurs mutualistes, Le Finistère Assurance continuera à protéger ses sociétaires assurés sur tous les territoires du Grand Ouest, partout où le risque demeure assurable et l'aléa présent, en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire définies par l'État et les collectivités.



LA MAJORATION DES PRIMES CATASTROPHES NATURELLES

Les mécanismes :

Le régime catastrophes naturelles est un dispositif français unique qui permet d'indemniser les particuliers, entreprises et collectivités lorsque leurs biens sont endommagés par des événements naturels exceptionnels (inondations, sécheresses, tempêtes, etc.), à condition que l'état de catastrophe naturelle soit officiellement reconnu par arrêté ministériel. Chaque contrat d'assurance habitation et biens professionnels en France inclut automatiquement une garantie catastrophes naturelles via une surprime, fixée à 12 % jusqu'en 2024 et qui est passée à 20 % au 1er janvier 2025. En cas de sinistre, si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, l'assuré peut être indemnisé pour les dommages matériels subis (bâtiments, mobilier, véhicules, etc.). L'indemnisation repose sur la solidarité nationale : les assureurs privés indemnisent les sinistrés, mais ils sont eux-mêmes réassurés par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), un organisme public soutenu par l'État, ce qui permet de mutualiser le risque sur l'ensemble du territoire. Ce régime unique au monde, existe en France pour

Face à l'intensification des événements climatiques et à la multiplication des sinistres majeurs qui en résultent, les tarifs d'assurance en France ont évolué et sont amenés à le faire encore. Le modèle mutualiste du Finistère Assurance et sa vision à long terme nous permettent de faire évoluer nos tarifs de façon progressive. Cette évolution s'appuie sur deux axes complémentaires : une mutualisation des risques à l'échelle de nos territoires pour garantir à tous l'accès à une couverture à un tarif raisonnable, et une segmentation afin de considérer la réalité des menaces spécifiques pesant sur les biens selon la nature des périls encourus.

Face à la multiplication des événements climatiques, Le Finistère Assurance améliore en continu ses processus pour renforcer la fluidité et la réactivité dans le traitement des sinistres.

Notre modèle d'assureur de proximité permet de répondre aux attentes de nos partenaires courtiers et à nos sociétaires, qui savent pouvoir compter sur nous en cas de sinistre. Les récentes inondations de Redon et dans l'Ille et Vilaine ont mobilisé nos équipes d'inspecteurs sur le terrain. Dans une démarche d'amélioration continue, un projet majeur d'évolution des outils de gestion des sinistres est initié dès cette année 2025 afin d'optimiser encore nos processus et permettre à nos courtiers partenaires et sociétaires d'avoir une meilleure visibilité sur le suivi de leurs dossiers.

couvrir les catastrophes naturelles qui sont des événements rares, imprévisibles et coûteux. Le secteur privé seul ne pourrait pas supporter les coûts d'indemnisation. Le régime Cat Nat mutualise donc les risques pour garantir une couverture universelle et à coût raisonnable pour tous les assurés, même dans les zones les plus exposées.

Les enjeux d'aujourd'hui :

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, notamment à cause du changement climatique, met le régime sous pression financière.

Les ressources du régime s'épuisent, notamment après plusieurs années de sécheresses importantes, ce qui pousse à des réformes (hausse de la surprime, encouragement à la prévention, etc.).

Il est désormais recommandé d'inciter les assurés à adopter des mesures de prévention pour limiter les dégâts et donc les coûts d'indemnisation.

Faits marquants de l'année

LE FINISTÈRE ASSURANCE BOOSTE SON OFFRE PLAISANCE

1

Le Finistère Assurance a renforcé son offre dédiée aux plaisanciers avec l'extension géographique de sa zone de souscription, couvrant désormais l'ensemble de l'arc Atlantique et de la Manche.

Cette évolution stratégique, officialisée début 2025 mais préparée dès l'année précédente, permet d'assurer les bateaux dans 8 nouveaux départements, élargissant ainsi son ancrage territorial.

Le Finistère Assurance a parallèlement enrichi sa gamme avec 900 modèles supplémentaires éligibles, tout en maintenant des garanties élevées et des tarifs compétitifs, consolidant sa position sur ce marché clé.



2



NOS RÉCOMPENSES

Le Finistère Assurance une nouvelle fois récompensé par ses partenaires courtiers.

Lors de la remise nationale des trophées du syndicat des courtiers d'assurance PLANETE CSCA du Grand Ouest, Le Finistère Assurance a eu l'honneur de recevoir deux trophées.

Ces récompenses sont attribuées par vote des courtiers et de leurs collaborateurs :

- Le trophée du meilleur partenaire IARD - Particulier, Professionnels, Distribution Courtage.
- Le trophée du partenaire « Coup de Cœur ».

« Ces deux trophées récompensent notre engagement quotidien auprès des courtiers et de leurs clients, nos sociétaires. Nous nous efforçons d'être disponibles pour eux en leur apportant tout notre appui technique et les meilleurs produits d'assurance. »

Yann Dagorn, directeur général



LE VENDÉE GLOBE DE GUIREC SOUDÉE

3

Après 89 jours, 20 heures et 16 minutes en mer, Guirec Soudée a accompli un exploit remarquable en terminant son tout premier Vendée Globe à la 23e place, franchissant la ligne d'arrivée aux Sables-d'Olonne le 8 février 2025. Ce tour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance, a été le théâtre de défis techniques, de conditions météorologiques extrêmes et d'émotions intenses, mettant à l'épreuve l'endurance et la détermination du skipper breton.

Les équipes de Finistère Assurance sont particulièrement fières d'avoir soutenu Guirec Soudée dans cette aventure hors du commun. Ce partenariat a permis à l'ensemble des collaborateurs de partager les temps forts de la course et d'en faire un véritable levier de cohésion et de communication interne.

Nous remercions Guirec de nous avoir fait vibrer à chaque instant de cette aventure humaine et sportive, et d'avoir porté haut les couleurs de Finistère Assurance autour du monde.



Le Finistère Assurance déploie depuis quelques années des actions cohérentes centrées sur le monde maritime et la plaisance, ancrées dans son territoire du Grand Ouest afin d'accélérer son développement sur le marché de l'assurance plaisance

- Mécénat accès à la mer pour les personnes en situation de handicap (association dinardaise MERLIB).
- Visibilité sur les salons nautiques à notoriété (Salon du Crouesty à Arzon).
- Sponsoring sportif maritime (soutien du skipper Guirec Soudée sur la Route du Rhum et le Vendée Globe).
- Elargissement de la zone géographique couverte (arc Atlantique et Manche), enrichissement et attractivité de l'offre, repositionnement tarifaire.
- Implication des équipes dans la promotion des activités autour du monde maritime et de la plaisance, formation interne au permis bateau.



Perspectives 2030

Cap sur les orientations et priorités 2025-2026

L'année 2025 marque pour Le Finistère Assurance, le **lancement d'un nouveau plan stratégique**, fruit d'une démarche de co-construction impliquant sa direction et son conseil d'administration, mais aussi ses managers et cadres. Ce plan inaugure la trajectoire 2025-2030 avec une feuille de route claire, des ambitions partagées et des moyens adaptés.

FONDEMENTS & VISION STRATÉGIQUE

Notre plan s'appuie sur des **fondamentaux constants** reposant sur une appétence au risque modérée, traduite par un ratio de couverture du SCR supérieur à 250 %, une stratégie de développement patient, axée sur la rentabilité, la régularité et la durabilité. Ils reposent aussi sur un ADN centré sur l'humain, la solidarité, le mutualisme et l'ancrage régional, au service de la proximité et de la confiance envers nos courtiers partenaires et nos assurés sociétaires.

AXES PRIORITAIRES 2025

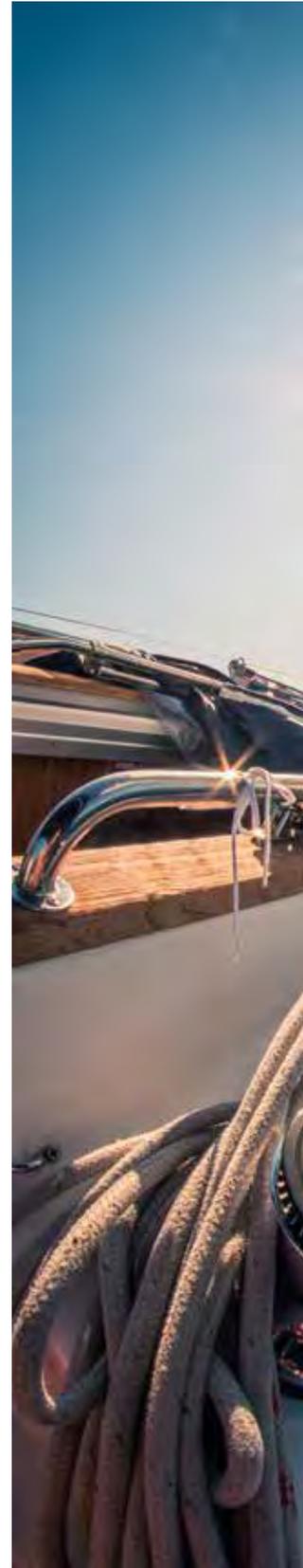
Les actions 2025 s'articulent autour de l'**accélération sur le marché de la plaisance** et de la commercialisation de notre **nouvelle offre Habitation** entièrement rénovée et embarquant des innovations tant sur le plan de l'offre de garanties et de la tarification, que sur le parcours de souscription et les outils de connaissance du risque.

Nous initions et structurons notre **démarche RSE** et en 2025 nous souhaitons le valoriser afin de renforcer son impact par une labellisation reconnue à dimension régionale, à l'image de notre entreprise.

Enfin la **règlementation** ne cesse d'augmenter, la législation européenne compte désormais 70 textes réglementaires concernant le secteur de l'assurance lorsqu'elle n'en comptait que 12 en 2012. Dans ce contexte, Le Finistère Assurance renforce son organisation afin de sécuriser durablement l'activité et répondre à l'évolution croissante de ces exigences de conformité.

Parallèlement, l'organisation s'adapte pour piloter la **croissance du marché des professionnels** avec vigilance, au regard de la croissance soutenue du Finistère Assurance. La gestion exceptionnelle de la tempête Ciarán survenue en 2023, évènement d'ampleur historique pour Le Finistère Assurance, a renforcé la pertinence des ambitions de l'entreprise visant à optimiser l'**activité d'indemnisation**, tant en termes de **qualité de service** que de maîtrise des coûts.

L'organisation adapte également ses processus pour **améliorer la fluidité, la qualité et la confiance dans la relation avec les courtiers**, tout en renforçant leur rôle de partenaires stratégiques.





PRÉPARATION DES ENJEUX 2026

Les actions de 2025 préparent le second volet du plan, centré sur la **relation avec nos sociétaires** :

- Le nouvel espace sociétaire vise à devenir un **point de convergence** pour la **connaissance client** (tant sur le plan réglementaire que pour améliorer l'offre de services), la **communication** et la **valorisation de notre image**.

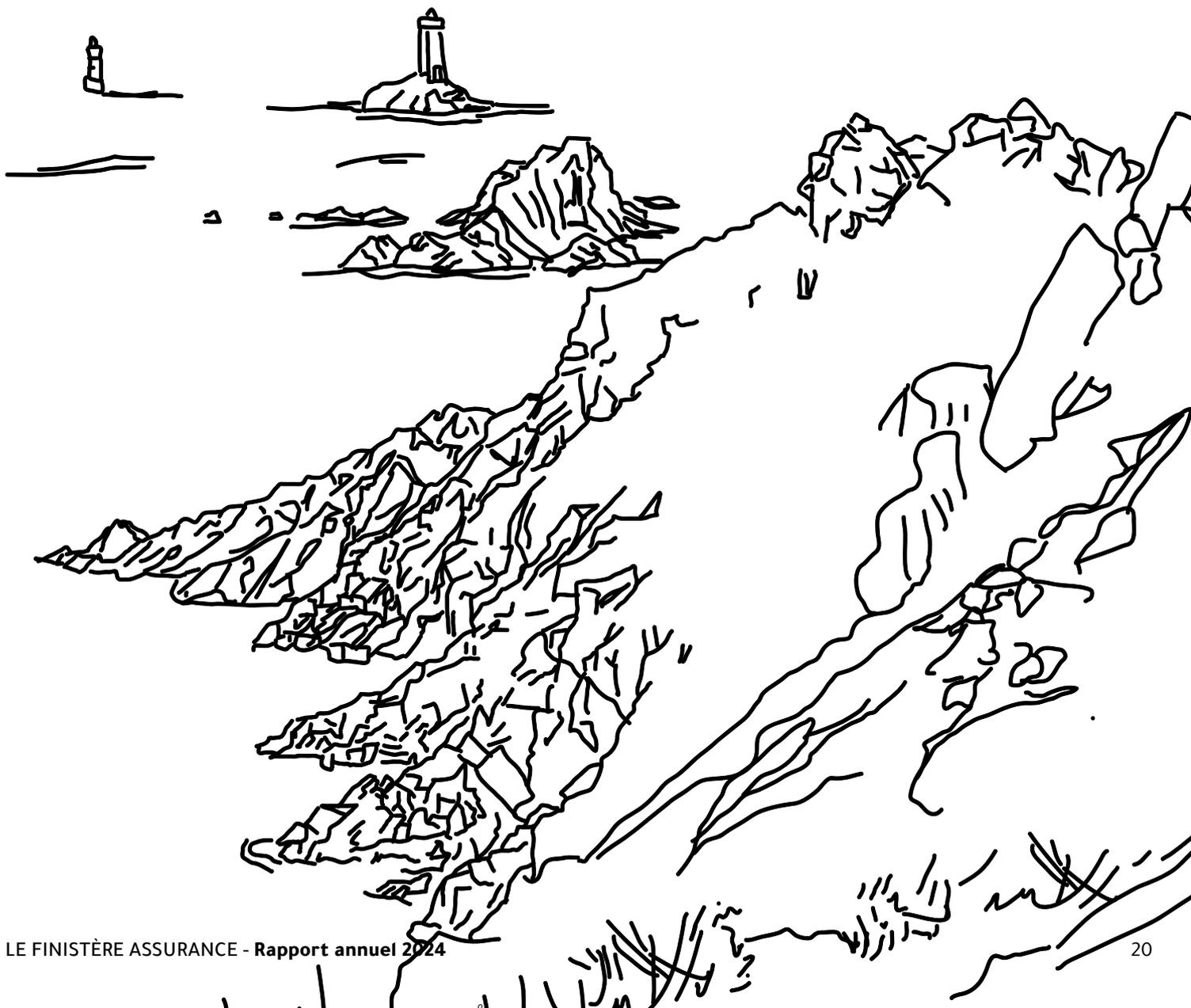
- Le renforcement de la relation avec nos sociétaires doit permettre également d'**accroître nos actions de prévention** et d'accélérer la **modernisation de notre offre de services** (modes de paiement, selfcare, coffre-fort numérique, etc...). C'est aussi une étape essentielle pour faire **évoluer notre modèle de gestion des sinistres** pour plus de compétitivité et d'efficacité au service de nos sociétaires.

- La digitalisation et l'optimisation de nos processus déjà amorcée, nous continuerons à faire évoluer nos outils de gestion et notamment des sinistres et de la GED afin d'accroître nos **gains de productivité** et de réduire notre **impact environnemental**.

Cette feuille de route s'inscrit dans une dynamique d'adaptation et d'innovation, fidèle à nos valeurs humaines et mutualistes, tout envisant une croissance maîtrisée et durable, une excellence opérationnelle et une relation renforcée avec l'ensemble de nos parties prenantes.



Compte-rendu des opérations



Rapport du conseil d'administration



Président
Thierry MOLLAT

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Contexte et marché

En 2024, les conflits mondiaux, notamment en Ukraine et au Proche-Orient, se sont intensifiés, renforçant l'instabilité géopolitique. La reconfiguration des puissances entre les États-Unis, la Chine et la Russie pourrait fragiliser l'Europe, dans un contexte où l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis constitue un profond tournant. Sur le plan économique, l'Union européenne prend du retard, avec une croissance du PIB de la zone euro de seulement 0,9 %, bien inférieure à celle des États-Unis (2,8 %) et de la Chine (4,8 %). Les rapports publiés en 2024 ont alerté sur la baisse de compétitivité européenne, exacerbée par un déficit français dépassant 6 % du PIB. Cette situation, à laquelle s'ajoute l'instabilité politique en France, a entraîné une chute des marchés, avec un recul du CAC 40 de -2,2 %. Dans le contexte de tensions géopolitiques croissantes, la fréquence des cyberattaques s'est accrue de +15% en 2024. Parallèlement, cette année a été la plus chaude jamais enregistrée, avec des événements climatiques plus fréquents et intenses, entraînant des pertes économiques mondiales dues aux catastrophes naturelles estimées à 310 milliards de dollars.

Les primes d'assurances dommages aux biens et de responsabilité ont progressé en France de +7,3%. Cette croissance est plus marquée pour les assurances des particuliers (+8,0%) que pour les assurances des professionnels (+6,3%). La croissance des primes sur les contrats multirisques habitation est de +6,8% avec une progression du nombre de contrats de +1,0%.

Concernant l'assurance dommages aux biens et de responsabilité, la sinistralité augmente de +0,4% en 2024 avec une baisse sensible des charges de prestations sur le dernier trimestre de l'année (-6,8%) malgré un volume de catastrophes naturelles important. En France métropolitaine, 2024 a été l'année la plus pluvieuse et la moins ensoleillée depuis 30 ans. Ces deux phénomènes se sont traduits par des épisodes pluvieux et orageux, souvent intenses qui ont jalonné l'année 2024, provoquant ainsi de nombreuses crues et inondations parfois à répétition.

Les mois d'automne ont été particulièrement agités en France sur le plan climatique avec des épisodes cévenols et méditerranéens ainsi que le passage des tempêtes Kirk et Leslie. Les estimations de charges à l'ultime sur ces événements sont de l'ordre de 146 000 sinistres pour un coût global de 0,8 milliards d'euros. Alors que les primes de l'assurance des catastrophes naturelles progressent de +7,9%, l'actualité climatique mouvementée de fin d'année entraîne une hausse importante de la sinistralité (+66%).

Les événements naturels de 2024 ont engendré des coûts de 5 milliards d'euros en France, classant cette année au 9ème rang des plus coûteuses pour les assureurs. Le résultat technique de l'assurance de biens et de responsabilité pour les particuliers comme pour les professionnels, se dégrade de 0,3 point avec un ratio combiné à 99,1%, notamment sous l'effet de la réassurance.

Le Finistère Assurance est membre de la SGAM Covéa dont les primes acquises en 2024 s'élèvent à 27,7 milliards d'euros, soit une croissance de +3,6%. Elle résulte d'une progression de +4,9% des primes sur les activités d'assurance et d'une hausse des primes sur les activités de réassurance de +1,2%. Le groupe Covéa enregistre un résultat de 1 197 millions d'euros, en baisse de 283 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. La situation financière de Covéa est toujours solide avec des fonds propres de 20,5 milliards d'euros et un ratio de solvabilité de 191%.

Le Finistère Assurance a poursuivi son développement en améliorant sa rentabilité et en préservant sa solvabilité dans un environnement climatique toujours agité dans le Grand Ouest. Le Finistère Assurance a rempli sa mission de protection envers ses sociétaires touchés par des sinistres, grâce à l'engagement et à la mobilisation de ses équipes.

II. ACTIVITES ET RESULTATS DU FINISTERE ASSURANCE

Dans ce contexte économique encore instable et sous pression, avec un solde net d'affaires positif, le portefeuille du Finistère Assurance continue de se développer, comptant près de 202 000 contrats au 31 décembre 2024, (+1,7%).

Les primes acquises s'élèvent à 82,8 millions d'euros en 2024. Avec un taux de croissance de + 9,8% (+7,4% en 2023), cette performance est supérieure à celle du marché (assurance de dommages et responsabilité) qui s'établit à +7,3%. Cette croissance est obtenue en outre avec une amélioration de la rentabilité et une solvabilité de l'entreprise toujours très solide, malgré le niveau de sinistralité climatique toujours élevé et un coût des programmes de réassurance en constante augmentation.

Le montant net des produits financiers est en légère augmentation par rapport à 2023 (+3,1%) à 2,8 millions d'euros, en hausse de +0,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, malgré une plus-value immobilière enregistrée en 2023 sur la cession de l'ancien immeuble d'exploitation (0,4 million d'euros). La volatilité des marchés et les niveaux attractifs ont permis une activité importante sur les marchés obligataires au cours de l'année.

Les frais généraux restent stables en valeur absolue en 2024, ce qui a pour effet de réduire significativement le taux de frais à 13,5% des primes acquises (-1,3 point). Cette gestion maîtrisée des dépenses offre à notre mutuelle la possibilité de dégager des marges de manœuvre pour investir au service de la stratégie de l'entreprise.

Le montant total des indemnités et des frais des administrateurs est respectivement de 16,7 milliers d'euros et de 1,5 milliard d'euros.

Sur le plan de la sinistralité, l'année 2024 a été marquée par une succession d'événements climatiques répartis tout au long de l'année. Cinq tempêtes de moyenne intensité, notamment Louis et Nelson en début d'année, suivies de Kirk, Caetano et Darragh au dernier trimestre, ont causé des dégâts significatifs. En début d'été, un épisode important d'orages et d'inondations est également survenu. Ces événements ont engendré une charge brute totale de 5,0 millions d'euros.

Dans un contexte de perte technique sur les branches tempête et catastrophe naturelle, il n'a pas été possible de reconstituer la provision d'égalisation et la provision pour risques en cours n'a pas évolué, maintenue au niveau de 1,8 millions d'euros.

Le résultat technique en progression s'établit à 7,4 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2023). Le résultat comptable de l'année atteint un plus haut historique de 6,3 millions d'euros. Malgré une sinistralité toujours importante, la dynamique des affaires, la bonne tenue des fondamentaux techniques et des frais généraux, l'élévation constante des rendements financiers participent de ce bon niveau de résultat, essentiel à la pérennité de notre mutuelle.

Dans la mesure où ce résultat viendrait renforcer les capitaux propres, leur montant s'établirait à 76,8 millions d'euros (vs 70,3 millions d'euros au 31 décembre 2023). Cette affectation du résultat constitue un acte essentiel pour notre mutuelle, car les fonds propres représentent le levier principal permettant de financer nos investissements et les initiatives de développement indispensables à la stabilité future de l'entreprise.

En norme prudentielle solvabilité 2, le ratio de couverture des fonds propres (SCR) est stable. Il reste robuste en dépit de marchés financiers toujours sous tension, de l'accroissement de l'activité et des besoins en capital sous-jacents. La résistance des stress tests réalisés par Le Finistère dans le cadre de la gestion prospective de ses risques conforte cette solidité. Ce ratio est au-dessus de la moyenne du marché (261% pour les sociétés non-vie en 2024) et demeure très au-dessus de l'appétence au risque de la société : il s'établit à 2,7 fois le minimum réglementaire (272%).

Cette performance collective résulte de l'engagement continu et de l'expertise de tous les acteurs partenaires du Finistère Assurance (collaborateurs du siège, inspecteurs sur le terrain, courtiers, experts...).

La croissance du chiffre d'affaires sur toutes les branches sur lesquelles Le Finistère Assurance est présent est réalisée en conformité avec les standards de qualité technique. Cela reflète le professionnalisme des équipes et constitue une assurance de notre pérennité.

Ces bonnes performances dans la durée se fondent sur les atouts suivants :

- Une capacité à exploiter les « failles » des grandes compagnies (simplicité des offres et des garanties, souplesse de souscription) ;
- Une qualité de service et de relation avec ses sociétaires et ses 1 500 apporteurs (maîtrise de la chaîne de valeur, taille permettant des décisions rapides, inspecteurs techniciens d'assurance et collaborateurs autonomes et engagés) ;
- Une approche technique (sélection des risques / développement prudent, réassurance) permettant de dégager une rentabilité sur une longue période ;
- Un ancrage local, supplément d'âme pour les apporteurs et collaborateurs.

III. PARTIE INSTITUTIONNELLE

Mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de la société SGAM Covéa vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale 2025. Le conseil d'administration vous propose de renouveler son mandat pour une période de six ans.

Gouvernance

Le conseil d'administration est garant de la stratégie du Finistère Assurance. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de celle du groupe Covéa et des dispositions réglementaires en vigueur. Le directeur général dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration est responsable de sa mise en œuvre et de son contrôle. Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois durant cet exercice.

Sous la responsabilité et l'autorité du conseil d'administration à qui ils reportent, trois comités émanant du conseil participent à la gouvernance de la mutuelle :

- Le comité d'audit et de gestion des risques, émet des avis sur les sujets sur lesquels il a été missionné par le conseil d'administration et/ou son président, notamment en matière de processus d'élaboration de l'information financière, d'efficacité des systèmes de contrôle interne, de contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes. Il s'est réuni 5 fois en 2024.

- Le comité de rémunération, émet des avis sur les politiques de rémunération, de ressources humaines et sociales et détermine les rémunérations et modalités des contrats de travail des dirigeants salariés et membres du comité de direction. Il s'est réuni 1 fois en 2024.

- Le comité exécutif est garant de la cohérence entre la stratégie et les orientations arrêtées par le conseil d'administration et leur mise en œuvre. Il s'est réuni 6 fois en 2024.

Le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale du 24 mai 2024, a procédé à la désignation des membres du comité de rémunération, et du comité d'audit et de gestion des risques.

M. Thierry MOLLAT en qualité de président du conseil d'administration a été désigné président du comité de rémunération, et M. Dominique PLOUZENNEC a été nommé président du comité d'audit et de gestion des risques.

Le système de gouvernance du Finistère Assurance s'inscrit dans l'organisation opérationnelle du groupe Covéa, adaptée à son activité et à ses risques. Les composantes du dispositif de gouvernance (comités, politiques, processus) permettent une répartition claire des responsabilités et une remontée d'informations efficace vers les organes décisionnels. Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des mandataires sociaux, dirigeants et titulaires des fonctions clés.

Le Finistère Assurance bénéficie du dispositif global de contrôle déployé au sein du groupe Covéa et de ses différentes composantes complémentaires et indépendantes :

- Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour principales missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et de rendre compte en permanence, avec anticipation, de l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée. Il est également le garant du respect du cadre d'appétence fixé dans les orientations stratégiques.

- La fonction vérification de la conformité Covéa met en œuvre le dispositif destiné à assurer le respect des réglementations applicables aux activités du Finistère Assurance.

- Le système de contrôle interne de Covéa, indépendant des activités opérationnelles est en charge de l'identification, de l'évaluation et du pilotage des risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités de l'entreprise, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

- La fonction audit interne Covéa procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité, en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre. Elle contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.

- La fonction actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques et apprécie la qualité des données utilisées à cette fin. Elle donne également un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ses appréciations et recommandations sont formalisées dans un rapport dédié, transmis annuellement aux organes de gouvernance de la société.

- Le dispositif Covéa de maîtrise de la sous-traitance, interne et externe, est encadré par une politique dédiée. Il vise à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables et la maîtrise des activités sous-traitées.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2024, la société comptait 74 salariés correspondant à 71 personnes en équivalent temps plein. Le comité social et économique (CSE), instance de représentation du personnel, composé de 4 délégués titulaires, s'est réuni 6 fois en 2024.

Pour soutenir son développement et valoriser les compétences internes, Le Finistère Assurance a intensifié son programme de près de 1 000 heures de formation technique et managériale en mettant en œuvre des actions ciblées pour le développement des collaborateurs.

L'année 2024 a été marquée par la gestion de l'évènement tempête Ciarán survenu en novembre 2023, d'une intensité hors norme avec près de 9 900 sinistres gérés, qui a nécessité la mise en œuvre de moyens organisationnels exceptionnels. Toutes les équipes se sont pleinement mobilisées avec force et solidarité pour faire face à l'afflux de ces dossiers d'indemnisation. Ce contexte a généré un turnover inédit pour Le Finistère Assurance atteignant 14%, avec le recrutement de 20 collaborateurs sur l'année. Afin d'entretenir cette solidarité entre les équipes, l'entreprise a organisé régulièrement des événements internes pour renforcer la cohésion entre ses collaborateurs.

Le Finistère Assurance considère l'alternance comme un levier essentiel pour anticiper l'évolution de ses métiers et favoriser l'insertion professionnelle. En 2024, l'entreprise a accueilli 9 alternants et stagiaires (soit 12% des effectifs). Des rencontres avec les écoles dispensant des formations en assurance ont été relancées pour favoriser l'apprentissage, l'emploi des jeunes diplômés et l'emploi local.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Plan Stratégique

Dans un contexte marqué par une forte intensification de la gestion des indemnités liées aux événements climatiques, le Finistère Assurance a poursuivi le déploiement de sa stratégie opérationnelle à moyen terme, conformément au cap fixé sur la période 2019-2024.

Les projets réalisés en 2024 ont eu pour objectif d'une part de consolider certains processus opérationnels, tels que l'évolution des systèmes d'information relatifs aux ressources humaines, aux outils de téléphonie ou aux systèmes d'information décisionnels apportant une qualité de pilotage accrue sur notre activité et l'analyse de nos marchés.

D'autre part, les projets 2024 ont eu également pour objectif d'apporter de l'efficacité opérationnelle dans la gestion des contrats et des nouveaux services offerts à nos sociétaires et partenaires courtiers. Nous avons ainsi déployé un parcours de résiliation de contrats apportant un service « selfcare » à nos clients courtiers permettant un gain de temps dans la gestion des résiliations. Afin de renforcer la sécurité des flux financiers et accélérer l'indemnisation de nos sociétaires sinistrés, nous avons industrialisé le processus de règlements par virements bancaires.

Les actions du Finistère Assurance en 2024 et 2025 se concentrent sur la refonte de son offre habitation, avec une mise sur le marché prévue au dernier trimestre 2025. Cette nouvelle offre vise à mieux répondre aux attentes des sociétaires grâce à trois niveaux de garantie et des formules packagées, permettant une personnalisation accrue selon les besoins et profils des assurés. Le parcours de souscription s'appuie sur une plateforme numérique éprouvée, déjà utilisée pour les risques des professionnels, et intègre désormais la délégation de gestion des avenants par les courtiers partenaires. Ce dispositif « selfcare » optimise le temps des clients et des équipes, tout en accélérant le traitement des demandes. L'offre s'appuie sur un moteur tarifaire flexible, facilitant l'ajustement des prix, et intègre un outil de géolocalisation natif pour une évaluation plus précise des risques dès la souscription, ce qui permet une tarification mieux adaptée à la localisation du bien. Ces innovations visent à moderniser la gestion des contrats, à renforcer la maîtrise des risques et à améliorer l'expérience client, tout en maintenant l'expertise humaine et la proximité avec nos courtiers partenaires.

En 2024, Le Finistère Assurance a réalisé une revue stratégique qui lui a permis de définir ses axes de travail prioritaires pour la période 2025-2030. La stratégie opérationnelle du Finistère Assurance repose sur ses engagements de réactivité, proximité, simplicité. Ce nouveau plan stratégique et les investissements associés répondent à un principe de maintien d'une rentabilité et d'une solvabilité significative. L'appui du groupe Covéa est par ailleurs déterminant dans cette

démarche, permettant au Finistère Assurance de bénéficier pleinement, sur les périmètres où cela a du sens, des travaux menés par le groupe.

L'action du Finistère Assurance s'appuie également sur le maintien d'une politique tarifaire stable et la maîtrise des résiliations. Les récentes évolutions tarifaires s'inscrivent dans une tendance générale du marché des dommages aux biens, sous-tendue par la nécessité de rattrapage technique liée à des périodes de très forte inflation, d'intensification des événements climatiques et d'augmentation des coûts de réassurance. Le Finistère oriente en outre ses actions autour du renouvellement progressif de sa gamme de produits, la mise en place de nouveaux outils et la structuration des équipes opérationnelles permettant de poursuivre la dynamique du Finistère Assurance sur tous ses marchés.

Nous continuons par ailleurs à sécuriser et faire évoluer notre système d'information afin notamment de réduire le risque cyber au travers de tests réguliers de résilience opérationnelle, et à nous adapter aux évolutions réglementaires (notamment le Digital Operational Resilience Act - DORA applicable depuis ce début d'année 2025).

L'année 2025 a introduit le premier volet d'un nouveau plan stratégique qui se base sur des fondamentaux inchangés portant sur notre niveau d'appétence au risque modéré et ciblé, une patience stratégique impliquant un développement long terme combinant à la fois rentabilité, régularité de la performance et durabilité, et enfin un ADN dont le moteur est l'humain et la solidarité.

Les orientations générales de ces 5 prochaines années portent sur :

- Le maintien de la dynamique de développement en actionnant de nouveaux leviers de croissance sur nos marchés actuels, en renforçant notre modèle de distribution.
- La maximisation des atouts clés du Finistère Assurance en optimisant la gestion des sinistres et l'efficacité opérationnelle de la relation clients.
- La consolidation de la maîtrise des risques notamment sur le marché des professionnels, mais aussi en prenant davantage en compte les aléas climatiques dans la sélection des risques, en s'assurant en permanence de l'adéquation du dispositif de réassurance face à la montée de ces risques climatiques.

Ces 3 axes de développement rentable s'appuieront en outre sur :

- Le développement des compétences et de l'engagement des collaborateurs.
- Un impératif d'adaptation de notre activité aux évolutions du cadre réglementaire.
- Un schéma directeur informatique prévoyant la poursuite de la modernisation des outils, la pérennité et la sécurisation du système d'information.
- Des engagements que se fixe notre mutuelle en matière de RSE.

Responsabilité sociétale des entreprises

Le Finistère Assurance a mis en place une démarche RSE structurée depuis 2021, s'appuyant sur les recommandations du réseau Produit en Bretagne et l'expertise du groupe Covéa. Cette démarche vise à créer un impact sociétal concret, en cohérence avec nos valeurs. Elle confère une dimension plus engageante à nos activités et répond à une attente croissante de nos clients, désireux de voir les entreprises porter des transformations durables et bénéfiques pour l'ensemble de la société.

Pour accompagner nos collaborateurs et clients vers cette croissance durable et maîtrisée, nous avons entrepris d'avancer conjointement avec les acteurs du réseau Produit en Bretagne qui se sont engagés dans cette même démarche.

Le Finistère Assurance a choisi de concentrer ses efforts sur les 7 thèmes suivants :

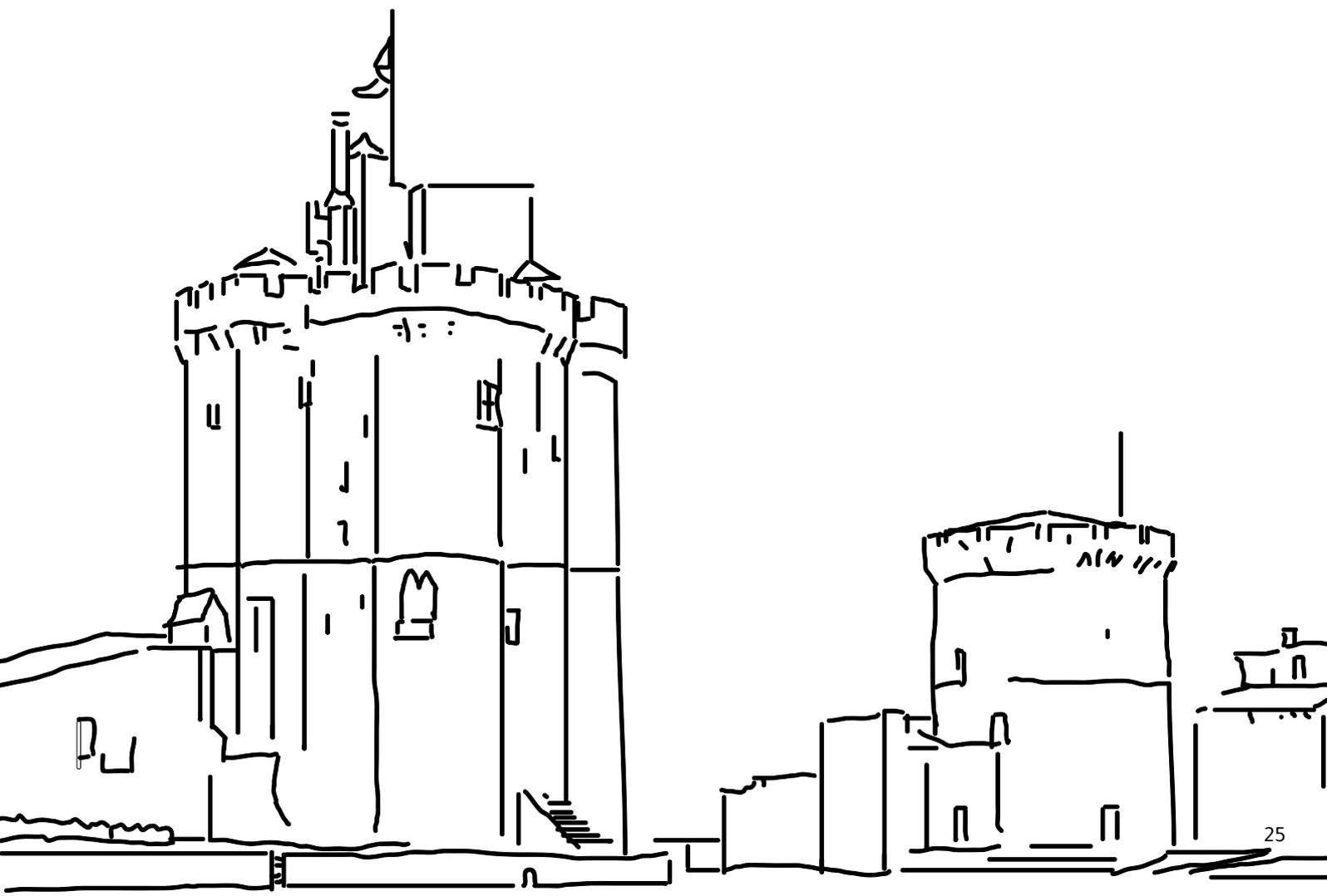
- Une gouvernance responsable.
- Un développement local.
- Des bonnes pratiques des affaires - responsabilité des fournisseurs.
- Des engagements en faveur de la diversité - droit des personnes.
- Les intérêts des clients consommateurs.
- La préservation de l'environnement.
- Les conditions et relations de travail.

Afin de faire reconnaître cet engagement, Le Finistère Assurance a rédigé sa charte RSE reposant sur 5 piliers (gouvernance, social, relations d'affaires, environnement et ancrage local) et s'est inscrit dans

un processus de labellisation RSE Bretagne 26000 en 2025. Il s'agit du premier label RSE territorial, créé par l'association Produit en Bretagne s'inspirant de la norme internationale ISO 26000, référence majeure en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), qui intègre en outre des engagements renforcés pour le développement local.

Le Finistère Assurance est associé au programme « durabilité » du groupe Covéa afin d'établir un rapport annuel consolidé extra-financier, élément central de l'évaluation des performances « durables » des entreprises. Le premier rapport de durabilité du groupe a été établi cette année conformément à la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). L'objectif de l'Union Européenne est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Les assureurs sont doublement concernés par cet enjeu de transparence : en tant qu'entreprise, nous devons montrer que nos activités prennent en compte les objectifs environnementaux et sociaux de l'Europe, et en tant qu'investisseur, nous utilisons l'information produite par les autres acteurs européens pour piloter notre propre stratégie d'investissement ESG (Environnement - Social - Gouvernance).

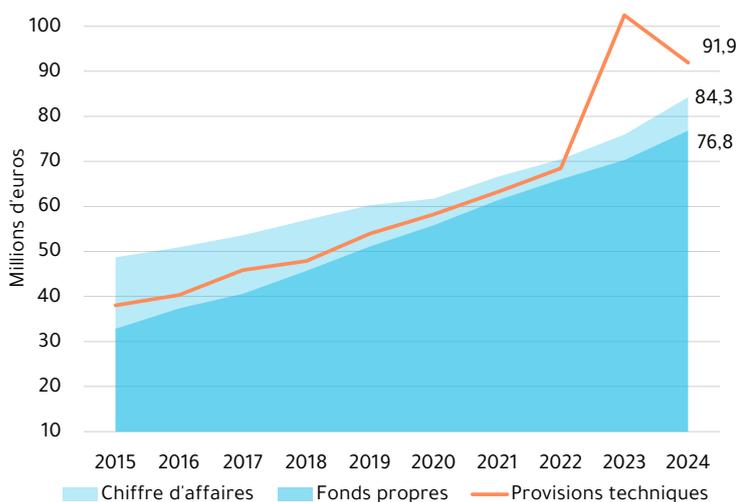
Les résultats particulièrement satisfaisants enregistrés en 2024 reflètent la solidité de notre mutuelle et confirment la fiabilité de ses fondamentaux techniques. Les sociétaires, les apporteurs et les collaborateurs constituent la base solide sur laquelle repose le développement durable de notre mutuelle. Leur fidélité et leur engagement sont les clés des performances actuelles et garantiront celles de demain.



Rapport du directeur général

I. ACTIVITE

Dans un environnement économique et financier 2024 fragile et marqué par une faible croissance du PIB français et une inflation en repli (+2,0 % en France), le secteur de l'assurance dommages subit un coût élevé des événements naturels (5 milliards d'euros en 2024) mais reste résilient face aux défis climatiques et économiques. Le Finistère Assurance maintient un niveau d'activité conforme à ses ambitions de développement rentable.



En 2024, les primes émises nettes d'annulations ont atteint 84,3 millions d'euros, marquant une progression de +10,9% par rapport à l'année précédente. Dans un contexte de marché sous tension dont la croissance est principalement soutenue par des hausses tarifaires corrigeant les effets de l'inflation sur les coûts de réparations, Le Finistère Assurance a su maintenir une dynamique de croissance solide, notamment grâce à une augmentation du chiffre d'affaires de l'activité multirisques habitation qui affiche une hausse de +8,6%. Cette activité représente 56% des contrats en portefeuille. Le développement a également été porté par le marché des professionnels qui enregistre une croissance de +16,2%, le marché de la plaisance montre des signes de ralentissement avec néanmoins une progression de +6,3%.

Le chiffre d'affaires suit une trajectoire cohérente avec le niveau de fonds propres. Le volume de provisions techniques brutes se réduit de -10,3% en lien avec la liquidation en-cours de la tempête Ciarán.

Directeur général
Yann DAGORN



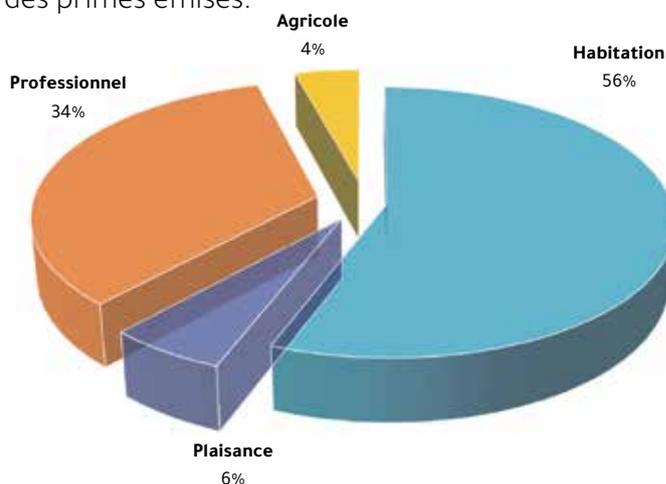
Toutefois, un niveau toujours élevé de provisions brutes a été maintenu afin de répondre aux engagements de cet événement climatique d'ampleur historique pour Le Finistère.

La répartition des primes est représentée dans le tableau ci-après :

Millions d'euros	2024	2023	Répartition	Evolution
Habitation	47,1	43,4	56%	8,6%
Plaisance	4,9	4,6	6%	6,3%
PART	52,0	48,0	62%	8,3%
Professionnel	28,7	24,7	34%	16,2%
Agricole	3,6	3,2	4%	11,3%
PRO	32,3	28,0	38%	15,2%
Total	84,3	76,0	100%	10,9%

Répartition des primes par produit

L'activité globale du marché des professionnels s'accroît de +15,2% avec une reprise d'activité dynamique sur le marché agricole sur le second semestre 2024. L'activité globale du marché des particuliers progresse de +8,3% avec un marché de la plaisance en retrait mais affichant néanmoins une progression des primes de +6,3%. Ces évolutions renforcent le poids du marché des professionnels dans le portefeuille global du Finistère Assurance. Avec 20% des contrats, ce segment représente désormais 38% des primes émises.



Répartition des primes par produit

Entre 2023 et 2024, le portefeuille a acquis 3 387 contrats supplémentaires représentant une augmentation de +1,7% contre +2,2% en 2023. Le marché des particuliers représente 80% du nombre de contrats en portefeuille et une progression de +0,6% en volume. Le marché des professionnels continue de progresser en s'appuyant sur l'enrichissement récente de l'offre produits et la modernisation de la plateforme de souscription, avec une augmentation du nombre de contrats en portefeuille de +6,3%.

Nombre de contrats	2024	2023	Répartition	Evolution
Habitation	145 053	143 896	73%	0,8%
Plaisance	15 459	15 666	8%	-1,3%
PART	160 512	159 562	80%	0,6%
Professionnel	37 320	35 046	18%	6,5%
Agricole	3 911	3 748	2%	4,3%
PRO	41 231	38 794	20%	6,3%
Total	201 743	198 356	100%	1,7%

Répartition des contrats en portefeuille

II. SINISTRALITE

L'année 2024 se caractérise par une sinistralité soutenue bien que sans commune mesure avec l'exercice précédent. Le nombre de dossiers sinistres ouverts en 2024 s'élève à 17 473 contre à 23 952 ouverts en 2023. Le passage de la tempête Ciarán a représenté un événement exceptionnel aussi bien en termes de volume de dossiers que de charge de sinistres. A fin décembre 2024, 9 815 dossiers sinistres ont été ouverts au titre de cet événement dont 8 324 ouverts en 2023 et 1 491 dossiers sinistres tardifs ouverts en 2024. L'année 2024 a été marquée par cinq événements tempête d'intensité moyenne, aucun ne faisant intervenir les traités de réassurance. Un épisode majeur de forts orages et inondations est survenu en juin.

Si l'on s'en tient aux seuls sinistres survenus en 2024, le rapport des sinistres sur primes acquises avant réassurance est de 54% contre 93% en 2023 (après retraitement de la tempête Ciarán, 55% en 2023)

Rapport Sinistres / Primes vue au 31/12	2024	2023
Incendie	90%	98%
Tempête	59%	479%
Vol	27%	30%
Dégâts des eaux	92%	86%
Inondation	200%	156%
Bris de glaces	15%	20%
Responsabilité civile	25%	22%
Catastrophes naturelles	34%	30%
Total	54%	93%

Ratio S/P par garantie

Compte tenu de la nature de la sinistralité 2024, les principales garanties mises en jeu qui participent de la baisse de ce ratio sont principalement les garanties tempête et incendie.

La réassurance s'inscrit parmi les outils majeurs de gestion et d'atténuation des risques utilisés par Le Finistère Assurance.

Elle a pour objectifs de réduire les risques d'assurance, s'assurer d'un bon niveau de solvabilité ou d'accroître sa résistance aux catastrophes et faire face aux sinistres exceptionnels, notamment les événements naturels et climatiques auxquels la situation géographique du Finistère Assurance est particulièrement exposée.

En 2024, le solde de réassurance enregistre un gain de 2,7 millions d'euros pour les réassureurs du Finistère Assurance, contre une perte de 24,2 millions d'euros en 2023 pour les réassureurs.

III. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'année 2024 sont de 26,9 millions d'euros, soit 31,9 % du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation ont progressé de 6,6 %, reflétant la dynamique de croissance de l'activité. Grâce aux investissements informatiques réalisés lors des exercices précédents, l'entreprise a pu renforcer ses capacités, même si cela avait temporairement accru les frais. Toutefois, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du plan stratégique, le taux de frais a été significativement réduit. Cette baisse illustre les efforts continus pour optimiser les coûts et renforcer l'efficacité de la gestion financière, consolidant ainsi la solidité et la performance globale de l'entreprise.

Millions d'euros	2024	2023
Frais de gestion des sinistres	3,6	3,4
Frais d'acquisition (1)	17,5	16,0
Frais d'administration	5,5	5,0
Autres charges techniques (2)	0,3	0,8
Total	26,9	25,3
Taux de frais / Chiffre d'affaires	31,9%	33,3%

Frais par destination

(1) Hors dotation aux frais d'acquisition reportés

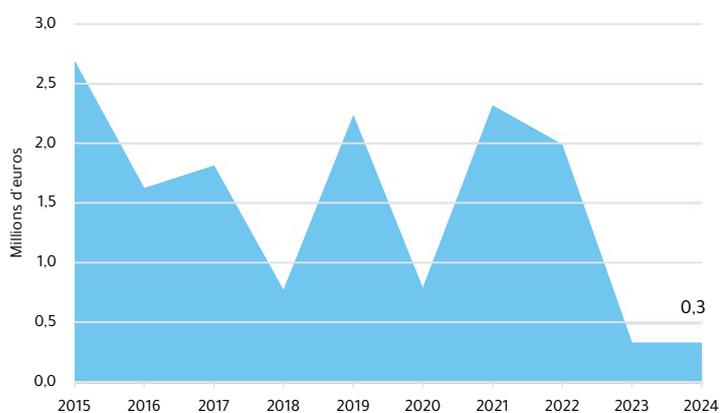
(2) Nettes des autres produits techniques

Au 31 décembre 2024, l'effectif fin d'année de la société est de 74 personnes contre 69 en 2023, représentant 71 ETP (équivalents temps plein) contre 64 l'année précédente.

IV. PROVISION D'EGALISATION ET PROVISION POUR RISQUES EN COURS

La provision d'égalisation est destinée à faire face à la survenance d'événements catastrophiques garantissant les risques d'événements naturels notamment, caractérisés par une fréquence faible et une amplitude forte. Ce mécanisme règlementé permet lorsque ces événements se produisent, d'étaler leurs coûts dans le temps et ainsi d'atténuer la volatilité des résultats.

En 2024, les résultats techniques sur les branches catastrophes naturelles et tempêtes en raison des événements climatiques et de l'accroissement des coûts de réassurance, n'ont pas permis de constituer de nouvelle dotation. Le solde de provision d'égalisation sur la branche attentat est maintenu à 0,3 million d'euros. En fonction des résultats techniques de chaque branche, Le Finistère Assurance continue à alimenter cette provision, nécessaire à sa solidité financière.



Evolution de la provision d'égalisation

La provision pour risques en cours est constituée pour couvrir d'éventuelles insuffisances de tarification pour les engagements relatifs à des primes perçues d'avance. Une provision est constituée si les deux derniers exercices ont été dans leur ensemble déficitaires avant l'intervention des mécanismes de réassurance. Le Finistère Assurance a maintenu le niveau de sa provision pour risques en cours pour un montant de 1,8 million d'euros. Cette provision sera progressivement reprise en fonction de l'amélioration des résultats des prochaines années.

V. PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises calculée au prorata temporis s'élève à 17,2 millions d'euros, en progression de +9,2%, à un rythme inférieur à celui de l'activité : le choix croissant des sociétaires de privilégier le mode de règlement des quittances par prélèvement, s'accompagne d'une accélération du fractionnement des primes. L'accroissement de la dynamique commerciale sur le dernier quadrimestre de l'année contribue à atténuer cette tendance.

La provision pour sinistres à payer s'élève à 72,6 millions d'euros brute et 39,1 millions d'euros après l'intervention des traités de réassurance ; au 31

décembre 2023 elle était de 84,6 millions d'euros brute (34,3 millions d'euros nette de réassurance).

La diminution du niveau de provision s'explique par la liquidation progressive des sinistres liés à la tempête Ciarán : survenue en novembre 2023, cette tempête avait conduit Le Finistère Assurance à constituer une provision brute de 26,0 millions d'euros. À la fin décembre 2024, cette provision a été ramenée à 4,8 millions d'euros.

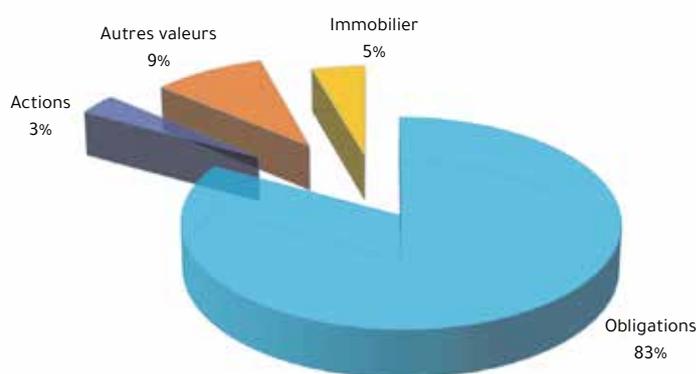
VI. PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS NETS

Au 31 décembre 2024, le volume des placements en valeurs immobilières et mobilières est en progression de +10% par rapport à 2023 et s'établit à 146,1 millions d'euros.

L'année 2024 est caractérisée par une volatilité importante des marchés financiers. Le recul des marchés actions (CAC 40 -2,1%), la hausse des taux obligataires (taux OAT 10 ans +0,6 point) combinés à l'évaluation de l'immeuble d'exploitation entraînent une augmentation des moins-values latentes dont le niveau s'établit à -2,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Millions d'euros	Val. nettes	Val. réalisation	+ / - valeurs latentes
Obligations	121,2	116,5	-4,8
Actions	4,8	8,3	3,5
Autres valeurs	13,6	13,7	0,0
Immobilier	6,5	5,2	-1,2
Total	146,1	143,7	-2,5

Composition des placements par classe d'actif

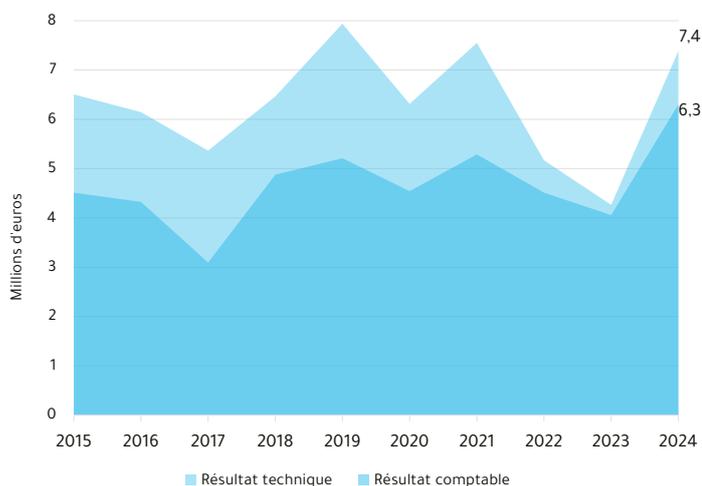


Composition des placements par classe d'actif

Le résultat financier progresse très légèrement (+ 3,1%) malgré une plus-value immobilière enregistrée en 2023 sur la cession de l'ancien immeuble d'exploitation (0,4 million d'euros). Il atteint 2,8 millions d'euros, en raison de l'augmentation du portefeuille de placements et des revenus courants générés par les titres obligataires.

VII. RESULTATS DE L'EXERCICE

En 2024, Le Finistère Assurance a fait face à une sinistralité climatique toujours élevée, qui a pesé sur son activité. Malgré ce contexte, la société réalise un résultat technique brut positif de 10,1 millions d'euros. Après prise en compte des mécanismes de réassurance, ce résultat s'établit à 7,4 millions d'euros. Le résultat comptable net de l'exercice 2024 atteint 6,3 millions d'euros.



Le ratio de couverture du SCR reste à un niveau solide de 2,7 fois le minimum règlementaire (272%) malgré une légère baisse. Il reste robuste en dépit de marchés financiers toujours sous tension, de l'accroissement de l'activité et des besoins en capital sous-jacents. Ce ratio demeure très au-dessus de l'appétence au risque de la société et au-dessus de la moyenne du marché (261% pour les sociétés non-vie en 2024).

Le ratio de fonds propres éligibles sur le minimum de capital requis (MCR) s'établit à 849% contre 914% à la clôture de l'exercice précédent.

VIII. DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L441-14, D441-6 et A441-2 du code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu, ventilés par tranches de retard.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation. Il présente la situation des factures en retard de paiement au 31 décembre 2024 telles qu'issue des systèmes d'informations comptables pour :

- les dettes fournisseurs du périmètre des frais généraux, à l'exclusion des factures non parvenues,
- les créances clients d'exploitation hors assurés.

Les factures non parvenues à la comptabilité au 31 décembre 2024 sont évaluées, en amont de la clôture, selon les modalités courantes d'un arrêté accéléré, et font l'objet d'un suivi a posteriori. Elles représentent un montant de 1,0 million d'euros dans les comptes au 31 décembre 2024.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Articles D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Montant total TTC des factures concernées en K€	-	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total TTC des factures exclues en K€	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels ou à défaut délai supplétif légal de 30 jours à compter de la réalisation de la prestation ou réception de fournitures											



Rapport des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Nicolas JOLIVET

H.L.P Audit
Estelle LE BIHAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale Le Finistère Assurance
8 route de l'innovation
29556 Quimper Cedex 9

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Le Finistère Assurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié :

Les sociétés d'assurance IARD doivent selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2024 pour un montant de 72 584 milliers d'euros. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Dans le contexte de l'exercice 2024, les provisions pour sinistres ont par ailleurs été affectées par des événements climatiques selon les modalités décrites dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note relative aux provisions techniques dans l'annexe aux comptes annuels :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou au coût moyen.
- Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques (notamment des méthodes de cadencement appliquées à des triangles de liquidation) nécessitant un degré élevé de jugement, et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Générale). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Notre approche d'audit :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Revue des méthodes de provisionnement dossier par dossier et test sur un échantillon de dossiers du caractère approprié des provisions estimées.
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation.
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs.
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- Revue du provisionnement du risque lié aux Pertes d'exploitation.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur l'ensemble des branches pratiquées par la Société.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par Le Finistère Assurance.
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Le Finistère Assurance par votre Assemblée Générale du 25 mai 2010 pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers et du 24 mai 2024 pour le Cabinet H.L.P Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et le cabinet H.L.P Audit dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

_ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

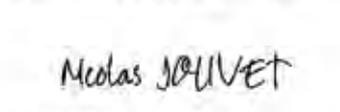
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et Orvault, le 29 avril 2025.

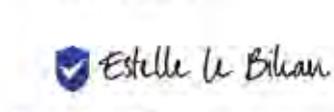
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Nicolas JOLIVET

H.L.P. AUDIT



Estelle LE BIHAN

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils viennent de lui être présentés et affecte le solde créditeur pour 6 302 411 € aux autres réserves.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes prévu au §IV de l'article R 322-57 du code des assurances, approuve ledit rapport en chacun de ses termes.

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et au directeur général de leur gestion pour l'exercice 2024.

4^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur de la société SGAM Covéa. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2031 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2030.

5^{ème} Résolution

L'assemblée générale constate que le montant des indemnités et frais versés à l'ensemble des administrateurs pour leur mission en 2024 s'élève à 16 709 € d'indemnités et 1 540 € de frais.

L'assemblée générale autorise l'ensemble des administrateurs à recevoir, à titre d'indemnités hors frais, la somme globale de 20 000 € pour 2025, sous réserve de missions spéciales dont certains pourraient être chargés.

6^{ème} Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait, certifié conforme des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.



Comptes annuels

en milliers d'€

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE TECHNIQUE	opérations brutes	cessions et rétrocessions	opérations nettes 2024	opérations nettes 2023	variations
Primes acquises	82 815	31 347	51 468	46 731	4 737
Primes émises	84 268	31 830	52 438	47 088	5 350
Variation des primes non acquises et risques en cours	(1 454)	(484)	(970)	(356)	(614)
Produits des placements alloués	1 443		1 443	1 362	82
Autres produits techniques	774		774	721	53
Charges des sinistres	51 075	19 783	31 292	30 084	1 208
Prestations et frais payés	63 078	36 627	26 451	26 847	(397)
Charges des provisions pour sinistres	(12 002)	(16 844)	4 842	3 237	1 605
Frais d'acquisition et d'administration	22 699	8 800	13 898	12 847	1 051
Frais d'acquisition	17 197		17 197	15 820	1 377
Frais d'administration	5 501		5 501	5 036	465
Commissions reçues des réassureurs		8 800	(8 800)	(8 009)	(792)
Autres charges techniques	1 102		1 102	1 554	(452)
Variation provision pour risque en cours	(8)	(2)	(5)	(1 228)	1 223
Variation provision pour égalisation				1 164	(1 164)
Résultat technique	10 149	2 761	7 388	4 264	3 124

COMPTE NON TECHNIQUE	opérations 2024	opérations 2023	variations
Résultat technique	7 388	4 264	3 124
Produits des placements	3 598	3 475	123
Revenu des placements	2 662	2 049	614
Autres produits des placements	482	488	(6)
Profits provenant de la réalisation des placements	454	938	(485)
Charges des placements	769	731	39
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	311	246	65
Provision pour dépréciation à caractère durable et Autres charges des placements	431	418	13
Pertes et dotation sur réalisation des placements	27	67	(40)
Produits des placements transférés	1 443	1 362	82
Autres produits non techniques			
Autres charges non techniques			
Résultat exceptionnel	124	107	17
Produits exceptionnels	143	140	3
Charges exceptionnelles	19	33	(14)
Participation des salariés	306	207	99
Impôt sur les bénéfices	2 289	1 488	800
Résultat de l'exercice	6 302	4 058	2 244

ACTIF	valeurs nettes 2024	valeurs nettes 2023	variations
Actifs incorporels	414	521	(106)
Placements	145 766	132 817	12 949
Terrains et constructions	6 452	6 672	(220)
Placements dans les entreprises liées	0	0	
Autres placements	139 314	126 144	13 169
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions tech.	39 781	56 139	(16 358)
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	6 206	5 720	486
Provisions pour sinistres	33 476	50 320	(16 844)
Provision pour risque d'exigibilité			
Provisions d'égalisation	98	98	
Créances	3 168	3 724	(556)
Créances nées d'opération d'assurance directe	2 398	1 933	466
Primes restant à émettre	(455)	(290)	(165)
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 853	2 223	631
Créances nées d'opérations de réassurance	614	1 644	(1 030)
Autres créances	155	147	8
Etat, organismes de Sécurité Sociale, Collectivités publiques			
Débiteurs divers	155	147	8
Autres actifs	10 584	4 524	6 060
Actifs corporels d'exploitation	485	558	(73)
Comptes courants bancaires	10 099	3 966	6 133
Comptes de régularisation - Actif	5 892	4 958	934
Intérêts et loyers acquis non échus	1 086	846	240
Frais d'acquisition reportés	3 622	3 364	258
Autres comptes de régularisation	1 184	748	436
Total de l'actif	205 605	202 682	2 923
PASSIF	valeurs nettes 2024	valeurs nettes 2023	variations
Capitaux propres	76 821	70 305	6 516
Fonds d'établissement	4 055	3 841	214
Réserves de réévaluation			
Autres réserves	66 464	62 406	4 058
Résultat de l'exercice	6 302	4 058	2 244
Provisions techniques brutes	91 923	102 464	(10 541)
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	19 011	17 549	1 462
Provisions pour sinistres	72 584	84 586	(12 002)
Provisions pour risque d'exigibilité			
Provisions pour égalisation	328	328	
Provisions pour risques et charges	113	101	12
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	21 311	18 891	2 419
Autres dettes	12 947	8 403	4 544
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 142	1 847	1 295
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 598	1 370	2 227
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus			
Personnel	1 970	1 738	231
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 733	1 236	497
Créanciers divers	2 505	2 212	294
Comptes de régularisation - Passif	2 489	2 518	(28)
Total du passif	205 605	202 682	2 923

RESULTAT TECHNIQUE	dommages aux biens particuliers	dommages aux biens professionnels	catastrophes naturelles	total 2024
Primes nettes	47 805	29 586	6 877	84 268
Primes et accessoires émis	56 423	37 438	8 342	102 202
Annulations et charge des ristournes	8 556	7 761	1 452	17 769
Primes à émettre, nettes de primes à annuler, à la clôture de l'exercice	207	209	40	455
Primes à émettre, nettes de primes à annuler, à l'ouverture de l'exercice	146	118	26	290
Primes de l'exercice	47 337	28 737	6 741	82 815
Provisions pour primes non acquises à la clôture	10 306	5 506	1 437	17 248
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	9 837	4 657	1 301	15 795
Charge des prestations	30 980	14 580	5 523	51 083
Sinistres payés	42 465	20 455	2 966	65 887
Recours encaissés	3 703	2 738	8	6 449
Frais de gestion des sinistres	2 311	1 184	144	3 639
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	43 116	27 395	9 079	79 590
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	53 041	31 556	6 659	91 255
Prévision de recours à encaisser à la clôture de l'exercice	4 097	2 905	3	7 006
Prévision de recours à encaisser à l'ouverture de l'exercice	3 921	2 745	2	6 669
Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	1 860	231	0	2 091
Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	1 853	231	0	2 083
Frais d'acquisition	10 419	5 984	794	17 197
Frais d'administration et autres charges techniques nettes des autres produits techniques	3 656	2 018	154	5 829
Produits financiers nets	833	490	121	1 443
Produits des placements alloués	833	490	121	1 443
Charge de la réassurance	(230)	2 868	123	2 761
Primes cédées aux réassureurs	16 628	10 262	4 940	31 830
Part des réassureurs dans les prestations payées	24 081	10 582	1 964	36 627
Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices, à la clôture de l'exercice	20 270	12 500	7 011	39 781
Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices, à l'ouverture de l'exercice	32 490	18 746	4 903	56 139
Commissions reçues des réassureurs	4 997	3 059	744	8 800
Résultat technique	3 345	3 775	268	7 388

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

en milliers d'€

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	valeurs brutes	valeurs nettes	valeurs de réalisation
Nature des placements			
Immeubles et parts de Sociétés immobilières en France	6 834	6 452	5 223
Actions et autres titres à revenu variable	18 947	18 947	22 494
Obligations et titres à revenu fixe	120 359	120 724	115 925
Prêts et effets assimilés + Participation	8	8	8
Total	146 148	146 131	143 650
Mode d'estimation des placements			
Valeurs estimées selon l'article R 343-9	120 359	120 724	115 925
Valeurs estimées selon l'article R 343-10	25 781	25 399	27 717
Valeurs non affectables	8	8	8
Total	146 148	146 131	143 650
Différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir et amortissements		(365)	
Placements figurant à l'actif		145 766	

L'ensemble des placements financiers est réalisé dans les pays de l'OCDE.

ANNEXES DES COMPTES

REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

Les comptes de l'exercice 2024 sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'application de ces règles appelle néanmoins les compléments d'informations explicités dans la présente annexe. Il est fait référence aux articles concernés du code des assurances et des règlements concernés. Dans cette annexe, les données chiffrées sont présentées et commentées en milliers d'euros arrondis au millier d'euro le plus proche (K€). La durée de l'exercice est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires et aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. L'année a aussi été marquée par l'émergence d'une forte instabilité politique en France.

La progression du **chiffre d'affaires** de la société est en ligne par rapport aux objectifs et affiche une progression de son niveau de primes émises de +10,9% pour atteindre un montant de 84 268 K€. Cette évolution se répartit entre :

- Le marché des professionnels (commerce et agricole) avec une croissance de 4 299 K€ et une hausse de portefeuille de 2 437 contrats, soit une croissance de 6,3% du portefeuille par rapport à 2023.
- Le marché des particuliers avec une hausse de 4 009 K€ et représente 62% des primes 2024.

La **charge de sinistre brute** est en forte diminution de 23 884 K€ (-31,9%) compte tenu de l'événement climatique majeur Ciarán survenu en 2023.

Cette baisse de charge de sinistres brute se décompose comme suit :

- Un accroissement de 51,8 % des règlements nets de recours y compris frais de gestion représentant + 21 527 K€.
- Une baisse de la charge des provisions pour sinistres à payer de - 45 411 K€ soit -135,9% en raison principalement de la liquidation des événements majeurs survenus en 2023.

L'exercice 2024 se caractérise par la survenance d'une succession d'**événements climatiques** qui ont débuté dès le mois de janvier avec la tempête Louis, la tempête Nelson en mars et les orages et inondations de juin, qui ont été suivis de trois tempêtes sur le dernier trimestre (Kirk en octobre, Caetano en novembre et Darragh en décembre), représentant une charge sur l'exercice 2024 de 5 014 K€.

La **fréquence** des sinistres reste stable à 6,1% contre 6,0% en 2023 (après retraitement de l'événement exceptionnel Ciarán). Le rapport des **sinistres sur primes** sur la survenance 2024 est en légère amélioration de -0.8 pt (après retraitement de Ciarán) pour s'établir à 54,1%.

Concernant les **provisions techniques** une diminution significative des provisions pour sinistres à payer est observée en 2024. Cette baisse de 12 002 K€ est principalement attribuable aux règlements effectués suite aux

événements climatiques, notamment la tempête Ciaran. En conséquence, le montant total des provisions pour sinistres inscrit au bilan à la fin décembre 2024 s'élève à 72 584 K€, reflétant une réduction notable par rapport à l'exercice précédent.

- La provision pour risques en cours n'évolue que très peu avec une faible dotation sur 2024 de 7 K€, portant la provision à 1 763 K€ (provision constituée en 2023 en raison de la tempête Ciarán).
- Les résultats techniques négatifs sur les branches TGN (Tempête Grêle Neige), et Catastrophe Naturelle n'ont pas permis de reconstituer la provision pour égalisation.

La charge de réassurance s'élève à 2 761 K€ contre un solde au profit du Finistère Assurance de 24 213 K€ en 2023 (lié à l'intervention du traité de réassurance XS TGN sur l'événement Ciarán). Ce faible solde s'explique principalement par une cession de sinistre additionnelle de 3 583 K€ au titre de Ciarán sur 2024. Dans une moindre mesure, l'intervention du traité Catastrophe Naturelle suite aux inondations de juin 2024 ainsi que l'intervention des traités XS incendie sur 5 sinistres majeurs contribuent également à ce niveau de charge.

Le **résultat financier** est en légère hausse avec +3,1% pour atteindre 2 829 K€ en raison de revenus obligataires qui progressent sous l'effet combiné de l'accroissement du portefeuille et de taux de rendement plus favorables.

Le **taux de frais généraux** est stable et représente 13,5% des primes acquises, en ligne avec les budgets grâce à une maîtrise des dépenses efficiente.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

ACTIFS INCORPORELS

Les logiciels informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 3 à 7 ans. Les indemnités compensatrices font l'objet d'une dotation pour dépréciation si leurs valeurs possibles de réalisation sont inférieures à celles figurant au bilan (après versement aux intéressés).

ACTIFS CORPORELS

Ils font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire suivant leurs durées d'utilisation.

PLACEMENTS

Patrimoine immobilier

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt, augmentée des travaux de construction et d'aménagement à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits. Le patrimoine immobilier du Finistère Assurance fait l'objet d'amortissement par composants.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée comme suit :

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur de réalisation inscrite dans l'état des placements, ou sur la base du prix inscrit dans un éventuel compromis de vente.

- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, une provision est constituée par référence à la valeur dite patrimoniale (appréciation qualitative et analyse financière du bien sur la période probable de détention) lorsque cette valeur est notablement inférieure à la valeur nette comptable.

- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée.

A ce titre, Le Finistère Assurance n'a pas constitué de provision au 31 décembre 2024.

Filiales et participations

Au 31 décembre 2024, Le Finistère Assurance ne détient pas de participation.

Placements financiers

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I - Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- Si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque.
- Si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- Une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable.
- La mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances.
- La disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur.
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.

- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

A ce titre, Le Finistère Assurance n'a pas constitué de provision au 31 décembre 2024.

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire.
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Au 31 décembre, Le Finistère Assurance n'a pas identifié de titres classés R.343-10 comme éligibles.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées par le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - titre II. Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- S'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- Sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme,
- Sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre, et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

A ce titre, Le Finistère Assurance n'a pas constitué de provision au 31 décembre 2024.

AUTRES ACTIFS

- **Primes restant à émettre** : Le Finistère Assurance enregistre des primes à émettre nettes de primes à annuler représentatives de la production de fin d'année non enregistrées à la date d'inventaire.
- **Créances** : Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement pour le montant correspondant au risque avéré.

COMPTES DE REGULARISATION

- **Les intérêts et loyers acquis non échus** sont comptabilisés à l'actif en comptes de régularisation.
- **Les frais d'acquisition reportés** représentent la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition constaté dans l'exercice précédent : ce coefficient est déterminé par le rapport entre les frais d'acquisitions et les primes émises enregistrées en comptabilité.
- **Les autres comptes de régularisation** comptabilisés à l'actif sont constitués par les différences de remboursement des obligations ainsi que par les autres charges constatées d'avance.

PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions pour primes non acquises

Les primes sont comptabilisées à l'émission des quittances. La provision pour primes émises non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat.

Provision pour sinistres

Conformément à l'article 141-1 du Règlement ANC 2015-11, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables. Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

- Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement en fonction des informations nouvelles présentes au dossier.

En cas d'absence d'évènement au-delà d'un délai de 24 mois les dossiers inférieurs à 5 K€ sont clos automatiquement (sauf dossiers RC, dossiers avec recours et dossiers confiés aux experts ou avocats), et une revue systématique en fin d'année permet d'actualiser les dossiers non clos.

- Provision pour sinistres à payer inconnus (IBNR, Incurred But Not Reported) et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

L'estimation des provisions pour sinistres tardifs est basée sur la méthode Chain Ladder sur triangles de charges complétée par une marge de prudence déterminée par la méthode stochastique du Bootstrap. Ce modèle permet d'estimer l'incertitude (erreur de prédiction des provisions du fait notamment de la volatilité liée à la taille du portefeuille) et permet d'avoir une modélisation au plus juste de la distribution des sinistres. Les prévisions sont réalisées à partir des données connues au 31 décembre.

- Prévisions de recours

Les recours graves sont considérés comme certains et sont repris au réel.

L'estimation des recours attritionnels est basée sur la méthode Chain Ladder sur triangles de charges complétée par une marge de prudence déterminée par la méthode stochastique du Bootstrap. Ce modèle permet d'estimer l'incertitude (erreur de prédiction des provisions du fait notamment de la volatilité liée à la taille du portefeuille) et permet d'avoir une modélisation au plus juste de la distribution des recours. Les prévisions sont réalisées à partir des données connues au 31 décembre.

- Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais internes qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres sont rapportés à la charge de sinistres de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

Depuis 2023, le taux de provision intègre le coût marginal lié à l'évènement Ciarán.

Autres provisions techniques

- Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est constituée en supplément des primes non acquises pour couvrir d'éventuelles insuffisances de tarification pour les engagements déjà souscrits. Ses modalités de calcul sont décrites à l'article A331-7, du code des assurances, et consistent à compléter les provisions pour primes non acquises si les deux derniers exercices ont été dans leur ensemble déficitaires techniquement. La provision pour risques en cours est calculée par catégorie de contrats.

Depuis 2023, Le Finistère Assurance constate une provision pour risque en cours au titre de la tempête Ciarán, selon la réglementation applicable.

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans.

Toutefois, Le Finistère Assurance n'a pas été dans l'obligation de doter une telle provision.

- Provision d'égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

Le solde de la provision d'égalisation de 328 K€ est constitué exclusivement de la provision d'égalisation au titre des Attentats. Aucune variation n'a été constatée au 31 décembre 2024.

PROVISIONS NON TECHNIQUES

Provisions pour risques et charges

La provision pour charges constituée au 31 décembre 2024 à hauteur de 113 K€ correspond exclusivement aux engagements pour médaille du travail.

METHODE DE COMPTABILISATION DES PRIMES

Conformément à l'article 337-5 Règlement ANC 2015-11, les primes des contrats sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation.

PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cession de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO. Les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de résultat non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique. Cette quote-part est déterminée selon la formule réglementaire (globalement, en proportion de l'ensemble des provisions techniques et des fonds propres).

La ventilation par catégorie réglementaire des produits nets des placements, s'effectue proportionnellement à la moyenne des provisions techniques (nettes de réassurance), à l'exception des produits financiers directement affectés par catégorie (chargement de fractionnement, intérêts sur dépôts espèces des réassureurs...).

Les charges de placements sont composées de droits de garde, de frais de gestion externalisés à la société Covéa Finance, de frais de gestion internes ainsi que des frais de gestion de l'immobilier de placements.

AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR CATEGORIE

L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature. Ces comptes sont soldés mensuellement par affectation des charges aux comptes par destination.

Le processus d'affectation aux destinations repose sur l'utilisation des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Certaines charges sont directement imputées à la source lorsque l'affectation par destination est sans ambiguïté.

COMMISSIONS AFFERENTES A L'ASSURANCE DIRECTE

La totalité des commissions versées aux courtiers et intermédiaires, comptabilisées en frais d'acquisition, en frais d'administration et en frais de gestion des sinistres, est afférente à l'assurance directe.

RESULTAT DE LA REASSURANCE CEDEE

L'ensemble des opérations de réassurance est comptabilisé conformément aux traités. Les primes et les sinistres étant comptabilisés bruts de cession en réassurance, la part cédée, déterminée en fonction des traités, est indiquée dans une colonne distincte du résultat technique. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements réciproques ».

AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

en milliers d'€	2024	2023
Assurance indemnités départ en retraite	124	118
Garantie hypothécaire		-
Engagements reçus	124	118
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	1 941	2 337
Engagements réciproques	1 941	2 337
Indemnités de fin de carrière	165	158
Autres engagements / titres, actifs, revenus	1 027	1 134
Engagements donnés	1 192	1 292

En vertu de la convention d'affiliation à Covéa SGAM, Le Finistère Assurance bénéficie d'un mécanisme de solidarité financière et s'engage en contrepartie à contribuer à ce même mécanisme de solidarité vis-à-vis des autres mutuelles affiliées ; la mise en œuvre de ce mécanisme visant à permettre à toute mutuelle affiliée d'assurer la couverture de son exigence de solvabilité réglementaire. Ce principe de solidarité financière, constitue un engagement hors bilan à la fois donné et reçu par chacune des sociétés mutuelles affiliées, Covéa SGAM étant l'organisatrice du dispositif.

Les indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective ont fait l'objet d'une estimation pour 165 K€ : le calcul de ces engagements s'appuie sur les dispositions conventionnelles, incluant les charges sociales et prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux de turnover de 4 %, un taux de mortalité basé sur les dernières tables INSEE, ainsi que le taux d'actualisation iBBOX à 3,50%. Le Finistère Assurance a souscrit un contrat d'assurance auprès d'une société d'assurance dont les versements s'élèvent à 124 K€.

COMPTES COMBINES

Les comptes de la société Le Finistère Assurance sont inclus, par la méthode de la combinaison dans les comptes combinés du groupe Covéa établis par la société SGAM Covéa (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle Covéa - 86-90, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS).

INTEGRATION FISCALE

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du code général des impôts. Le groupe fiscal comprend :

- la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe COVEA ;
- tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;
- les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95 %, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

L'entité Le Finistère Assurance fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante depuis le 1er janvier 2008.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa. Ainsi, à son niveau, chaque fille constate, au titre de chaque exercice, d'une part sa charge d'impôt calculée à partir de son résultat fiscal comme si elle était imposée séparément, d'autre part les réallocations fiscales qui lui sont dues par la SGAM Covéa.

En 2024, Le Finistère Assurance ne constate pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale. L'entité Le Finistère Assurance n'applique pas la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES ENTRE OPERATIONS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES

Conformément à l'article 423.34 du règlement ANC 2015-11, la ventilation de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice se présente selon le tableau suivant exprimé en milliers d'euros :

en milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Opérations courantes	8 467	2 256	6 212
Opérations exceptionnelles	124	33	91
Résultat comptable	8 591	2 289	6 302

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'€	2024	2023
Certification des comptes	96	96
Services autres que la certification des comptes		
Honoraires des commissaires aux comptes	96	96

Le Finistère Assurance enregistre des honoraires de certification des comptes comme suit :

REVENUS ET FRAIS FINANCIERS

en milliers d'€	Concernant des entreprises liées	2024	2023
Revenus de participation			
Revenus de placements immobiliers		370	294
Revenus des autres placements		3 228	3 181
Autres revenus financiers			
Produits financiers		3 598	3 475
Frais financiers		769	731

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

Produits et charges exceptionnels

en milliers d'€	2024	2023
Profits sur exercices antérieurs	142	138
+value et reprise prov/ indem. compensatrice	1	2
Produits exceptionnels	143	140
Charges exceptionnelles	19	33
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Charges exceptionnelles	19	33

Autres produits nets des autres charges techniques

en milliers d'€	2024	2023
Autres produits nets des autres charges techniques	0	0

CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

en milliers d'€	2024	2023
Salaires	2 896	2 642
Charges sociales	1 336	1 191
Autres	877	731
Charges de personnel	5 109	4 563

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.

	Personnel commercial	Autre personnel	2024	2023
Direction	1	3	4	4
Cadres	7	20	27	25
Non cadres	-	40	40	35
Effectif moyen	8	63	71	64

Comptes annuels

NOTE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

en milliers d'€

	01/01/2024	acquisitions	cessions	31/12/2024
MOUVEMENTS SUR IMMOBILISATIONS - ACTIFS INCORPORELS				
Logiciels	1 220			1 220
Indemnités compensatrices				
Total	1 220			1 220
MOUVEMENTS SUR AUTRES IMMOBILISATIONS				
Terrains	492			492
Constructions	6 334			6 334
Immobilier en cours				
Matériel	812	31	331	511
Mobilier	360	3		363
Immobilisations corporelles en cours		3		
Installations, agencements exploitation				3
Total	7 998	37	331	7 703
MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS				
Constructions	162	220		382
Matériel	583	71	329	325
Mobilier	32	36		68
Installations, agencements exploitation				
Éléments incorporels	707	106		813
Total	1 484	434	329	1 588
CAPITAUX PROPRES - AVANT AFFECTATION DU RESULTAT				
Fonds d'établissement	2 000			2 000
Réserves de réévaluation				
Autres réserves	62 406	4 058		66 464
Fonds issus des droits d'adhésion	1 841	214		2 055
Total	66 247	4 272	0	70 519
PROVISIONS				
Provisions pour créances sur intermédiaires				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	101	12		113
Provisions pour annulation des primes ant.	290	165		455
Total	391	177	0	568
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	17 549	1 462		19 011
Provisions pour sinistres	84 586		12 002	72 584
Provisions pour risque d'exigibilité				
Provisions pour égalisation	328			328
Total	102 463	1 462	12 002	91 922
PARTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	5 720	486		6 206
Provisions pour sinistres	50 320		16 844	33 476
Provisions pour risque d'exigibilité				
Provisions pour égalisation	98			98
Total	56 138	486	16 844	39 780

CREANCES ET DETTES	31/12/2024		31/12/2023	
	créances	dettes	créances	dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	3 168	34 258	3 986	27 556
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans				
Durée résiduelle de plus de 5 ans				
	3 168	34 258	3 986	27 556

Tableau des sinistres par exercice de survenance :

L'ensemble des primes émises correspond à des primes émises en France

en milliers d'€	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2020	2021	2022	2023	2024
ANNÉE D'INVENTAIRE					
2020					
règlements	16 641				
provisions	19 826				
total sinistres	36 467				
primes acquises	61 553				
ratio Sinistres / Primes acquises	59,2%				
2021					
règlements	26 392	12 224			
provisions	12 704	18 517			
total sinistres	39 096	30 741			
primes acquises	61 249	66 308			
ratio Sinistres / Primes acquises	63,8%	46,4%			
2022					
règlements	27 917	22 349	15 186		
provisions	6 216	8 872	27 287		
total sinistres	34 133	31 220	42 473		
primes acquises	61 205	66 016	70 206		
ratio Sinistres / Primes acquises	55,8%	47,3%	60,5%		
2023					
règlements	28 478	23 899	30 502	19 991	
provisions	3 295	4 789	14 597	53 960	
total sinistres	31 773	28 688	45 098	73 951	
primes acquises	61 201	65 946	69 770	75 430	
ratio Sinistres / Primes acquises	51,9%	43,5%	64,6%	98,0%	
2024					
règlements	28 797	24 854	33 211	59 896	15 731
provisions	1 950	1 893	10 183	18 706	32 494
total sinistres	30 747	26 747	43 394	78 602	48 226
primes acquises	61 200	65 934	69 678	74 958	82 815
ratio Sinistres / Primes acquises	50,2%	40,6%	62,3%	104,9%	58,2%

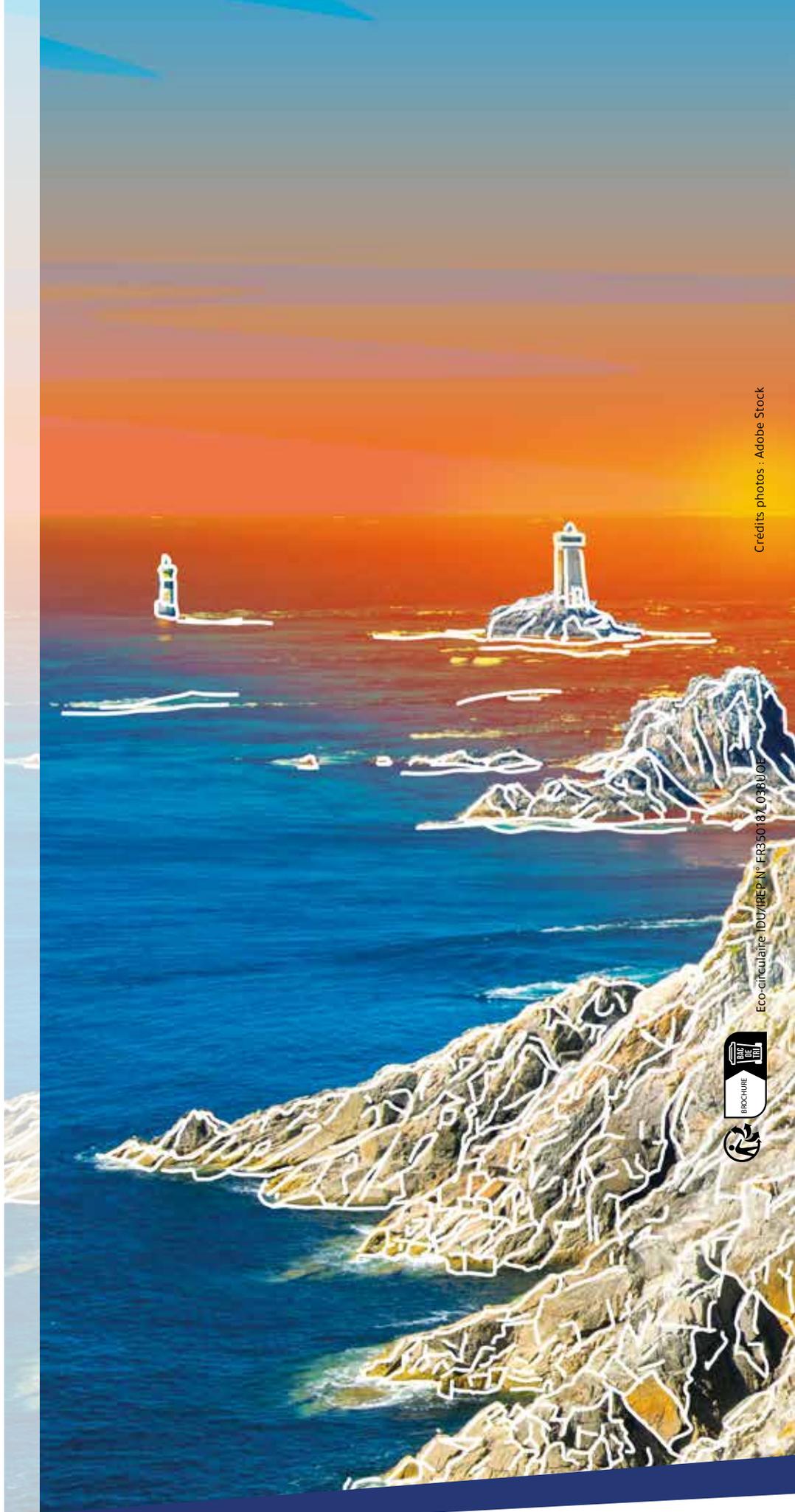
le finistère
assurance



Scannez ce QR code pour accéder
au site du Finistère Assurance



Le Finistère Assurance • Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes fondée à Quimper en 1874 • Entreprise régie par le Code des Assurances.
Siège Social et Direction Générale : 8 route de l'innovation, CS 65028, 29556 QUIMPER CEDEX 9 • N° SIRET 777 616 863 00042 • CODE APE 6512 Z



Crédits photos : Adobe Stock

Eco-circulaire IDUR/IREP N° FR350187.038UJOF

